



ALGÉRIE

QUESTIONS GÉNÉRALES

Septembre 2025

Ce document de la série des Questions générales relatif à l'Algérie a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international à titre de document de référence aux fins des consultations périodiques avec le pays membre. Il repose sur les informations disponibles à la date de son achèvement, le 26 août 2025.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



ALGÉRIE

QUESTIONS GÉNÉRALES

26 août 2025

Approuvé par
le **département**
Moyen-Orient
et **Asie centrale**

Préparé par Gian Plebani (MCD), William Gbohoui (AFR), et Charles Vellutini (FAD) avec le soutien de Sofia Cerna Rubinstein et Rodrigo Huguet.

TABLE DES MATIÈRES

AMÉLIORER LA TRANSMISSION DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE EN ALGÉRIE ____ 3

- A. Cadre de politique monétaire de l'Algérie ____ 3
- B. Analyse empirique de la transmission de la politique monétaire en Algérie ____ 10
- C. Obstacles structurels à la transmission de la politique monétaire en Algérie ____ 14
- D. Incidences sur les politiques ____ 17

GRAPHIQUES

- 1. Cours du pétrole et gestion de la liquidité en Algérie ____ 5
- 2. Opérations de politique monétaire de la Banque centrale d'Algérie, avoirs extérieurs nets et inflation 2002–24 ____ 5
- 3. Les crédits à l'État sont en hausse ____ 6
- 4. Taux d'intérêt et liquidité bancaire ____ 7
- 5. Canaux de transmission de la politique monétaire ____ 8
- 6. Transmission concernant le taux interbancaire, le taux de change et l'inflation ____ 10
- 7. Fonction de réaction aux impulsions du taux de change, de l'inflation et des avoirs extérieurs nets ____ 13
- 8. Fonctions de réaction aux impulsions d'un VAR structurel pour la transmission de la politique monétaire ____ 15

APPENDICE

- I. Résultats économétriques ____ 19
- Bibliographie ____ 26

RENFORCER LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RECETTES _____ 27

A. Introduction _____ 27

B. Estimation de la capacité fiscale de l'Algérie et des possibilités d'engranger des recettes
fiscales supplémentaires _____ 28

C. Perspectives : réformes envisagées _____ 33

D. Conclusion : vers une stratégie de mobilisation des ressources intérieures _____ 41

GRAPHIQUES

1. Pourcentage du pétrole et du gaz dans les recettes et comparaisons internationales _____ 28

2. Capacité fiscale hors hydrocarbures de l'Algérie (2021–22), modèle 1 _____ 30

3. Capacité fiscale hors hydrocarbures de l'Algérie (2021), modèle 2 _____ 31

4. Composition des recettes (moyennes au cours de la période 2018–24) _____ 32

5. TVA : comparaisons internationale de l'efficience-C _____ 34

6. TVA : évolution de l'efficience-C (Algérie) _____ 34

7. Recettes de l'IRPP et de l'impôt sur les sociétés _____ 37

8. Taux de l'IRPP en Algérie et dans des pays de référence _____ 39

9. Ordre de priorité des réformes _____ 42

TABLEAUX

1. Droits d'accise (sélection) _____ 36

2. Indicateurs et comparateurs de l'IRPP _____ 39

Bibliographie _____ 44

AMÉLIORER LA TRANSMISSION DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE EN ALGÉRIE¹

L'Algérie poursuit activement ses réformes en vue de moderniser son cadre de politique monétaire, en mettant l'accent sur le renforcement du rôle des taux d'intérêt dans la stabilité des prix. La nouvelle loi monétaire et bancaire fournit les outils opérationnels et organisationnels nécessaires, tandis que les autorités algériennes améliorent leurs capacités de prévision macroéconomique. Le présent document porte sur l'analyse de la transmission de la politique monétaire en Algérie. Les résultats semblent indiquer que la transmission de la politique monétaire par les taux d'intérêt est relativement faible, car la Banque d'Algérie axe son action sur les opérations de liquidité. Mettre l'accent sur les outils de taux d'intérêt, la réforme du secteur financier et l'indépendance de la banque centrale permettrait d'améliorer la transmission de la politique monétaire en Algérie. La section A présente le cadre de politique monétaire et l'environnement macroéconomique à moyen terme en Algérie. La section B présente une analyse empirique et les résultats. La section C décrit les obstacles structurels actuels à une transmission plus efficace de la politique monétaire et la section D conclut par des recommandations visant à améliorer l'efficacité de cette transmission.

A. Cadre de politique monétaire de l'Algérie

Contexte macroéconomique

1. Les exportations d'hydrocarbures constituent le principal élément déterminant de la liquidité bancaire en Algérie depuis les années 2000. La période 2007–15 a été caractérisée par le niveau élevé du cours des hydrocarbures et des recettes d'exportation, ce qui s'est traduit par une forte accumulation d'avoirs extérieurs nets et une liquidité abondante dans le système bancaire (graphique 1). Par conséquent, jusqu'en 2015, la Banque centrale d'Algérie s'occupait avant tout d'absorber les liquidités excédentaires dans le système financier. Elle a maintenu les réserves obligatoires à des niveaux élevés (graphique 2, diagramme 1) et absorbé des liquidités supplémentaires dans le cadre d'opérations bilatérales avec les banques. De plus, pendant les périodes où les recettes pétrolières sont élevées, des économies budgétaires ont été accumulées dans le Fonds de régulation des recettes (FRR)².

2. L'effondrement des prix du pétrole en 2015 a entraîné un changement de politique monétaire en Algérie. En 2015, cet effondrement a entraîné un ralentissement de la croissance des dépôts et une baisse constante des avoirs extérieurs nets jusqu'en 2021 (graphique 2, diagramme 2). En conséquence, la liquidité bancaire a diminué à l'échelle du système, ce qui a déclenché un

¹ Rédigé par Gian Plebani et William Gbohoui. Les auteurs remercient les autorités algériennes pour l'aide précieuse qu'elles leur ont apportée en leur fournissant des données et pour les commentaires constructifs qu'elles ont formulés au cours de la présentation et de l'examen de ce document à l'occasion de la réunion d'information organisée par la mission.

² Le FRR désigne le fonds de régulation des recettes du ministère algérien des Finances, utilisé pour conserver les économies budgétaires.

changement de régime de politique monétaire de la Banque centrale d'Algérie. En 2016, les banques se sont mises à recourir aux opérations de refinancement, la Banque centrale d'Algérie a considérablement abaissé le ratio de réserves obligatoires (graphique 2, diagramme 1) et a commencé à publier le « taux directeur », le taux directeur de référence en 2017 (graphique 4, diagramme 1). Dans ce nouvel environnement, la Banque centrale d'Algérie a contribué de plus en plus à la régulation de la liquidité dans le système bancaire. Elle a continué d'absorber la liquidité bilatéralement lorsque les recettes d'exportation augmentaient, comme ce fut le cas ces trois dernières années en raison du conflit russo-ukrainien, et elle injecte activement de la liquidité dans le cadre d'opérations de refinancement d'open-market si besoin est. La Banque centrale d'Algérie a injecté de la liquidité pendant la pandémie de COVID-19 et, plus récemment, en raison de la forte demande de crédits publics et de la chute des prix du pétrole (graphique 1).

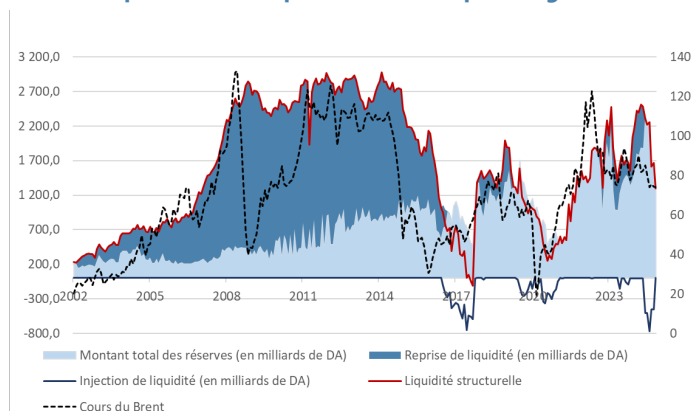
3. Les besoins importants de financement de l'État dominant la demande de liquidité. La part des crédits à l'État dans le total des crédits est en hausse depuis 2015 et s'élevait à 53 % en 2024 (graphique 3). Pendant les périodes où les cours des hydrocarbures sont bas et où les déficits budgétaires sont importants, la Banque centrale d'Algérie est fortement incitée à contribuer au financement de l'État. En 2017, l'Algérie a eu recours au financement monétaire direct et, en 2021/22, l'État a échangé 11,3 % du PIB de prêts aux entreprises publiques contre des obligations d'État auprès des entreprises publiques, afin d'aider ces dernières à refinancer l'économie et l'État dans le cadre d'un Plan spécial de refinancement (PSR).

4. La politique monétaire a globalement maintenu la stabilité des prix malgré des pics d'inflation ponctuels. Les importantes absorptions de la liquidité dans les périodes où les recettes d'exportation sont élevées, la réglementation des prix et le taux de change relativement stable, ont permis de maîtriser l'inflation en Algérie. La récente poussée d'inflation à l'échelle mondiale après la réouverture de l'économie à la suite de la pandémie de COVID-19, a conduit à un pic de 10 % de l'inflation en glissement annuel, mais elle a été contenue relativement rapidement pour revenir à 3 % fin 2024 (graphique 2, diagramme 4).

5. Compte tenu de la structure du système bancaire algérien, l'évolution de la liquidité peut varier d'une banque à l'autre. L'une des difficultés structurelles du système monétaire algérien réside dans la forte asymétrie du profil de liquidité des différentes banques. La plupart des avoirs sont concentrés entre les mains de quelques banques publiques, tandis que la banque de l'entreprise pétrolière publique encaisse la quasi-totalité des recettes d'exportation. Cette dernière présente un excédent structurel de liquidité, tandis que le reste du système peut être déficitaire. La Banque centrale d'Algérie équilibre activement cette situation en recourant à des absorptions bilatérales de la liquidité (avec cette banque) et en injectant de la liquidité plus largement dans le cadre d'opérations d'open-market. La distribution inégale de la liquidité rend l'ajustement des réserves obligatoires moins utile. Le marché interbancaire est en croissance, après avoir connu une transformation structurelle après 2015, lorsque la liquidité dans le système a commencé à se raréfier (graphique 4, diagramme 4). Cependant, il n'est pas encore suffisamment efficace pour compenser pleinement l'asymétrie dans le système.

Graphique 1. Cours du pétrole et gestion de la liquidité en Algérie

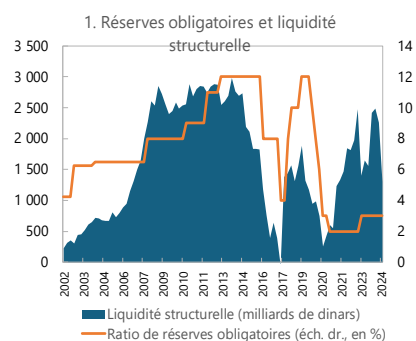
Opérations de liquidité de la Banque d'Algérie



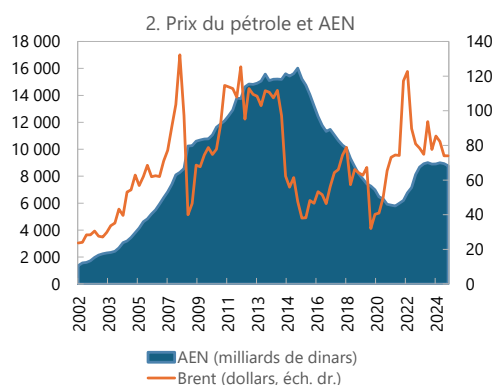
Sources : Banque d'Algérie ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Opérations de politique monétaire de la Banque centrale d'Algérie, avoirs extérieurs nets et inflation 2002–24

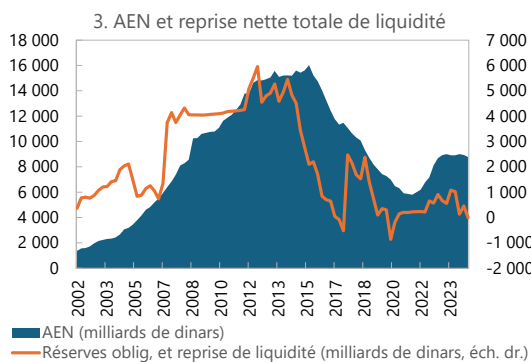
Réserves obligatoires et liquidité structurelle



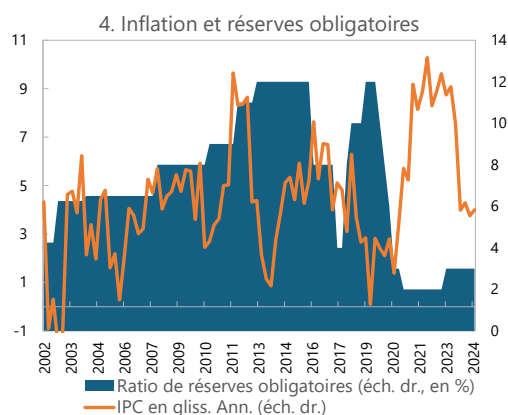
Prix du pétrole et avoirs extérieurs nets



Avoirs extérieurs nets et absorption totale nette de la liquidité



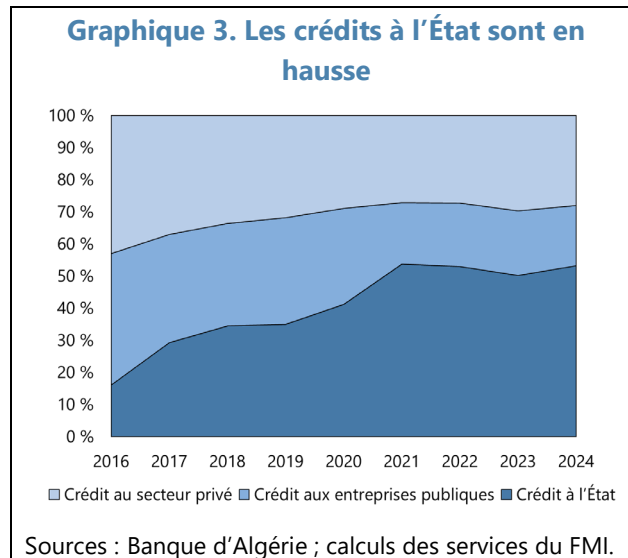
Inflation et réserves obligatoires



Sources : Banque centrale d'Algérie ; calculs des services du FMI.

Instruments et objectifs de la politique monétaire

6. La Banque centrale d'Algérie dispose de trois instruments de politique monétaire : la gestion de la liquidité, les taux d'intérêt et le taux de change³. Les instruments de gestion de la liquidité comprennent les réserves obligatoires et les opérations d'open-market avec des facilités d'adjudication à sept jours, à trois et à six mois, les absorptions bilatérales, les prêts marginaux et les facilités de dépôt de réserves excédentaires. Les taux directeurs potentiels sont le taux directeur introduit en 2017⁴, le taux d'escompte et les taux d'intérêt effectifs des différentes opérations d'open-market mentionnées ci-dessus. Le taux de change a parfois servi à contenir les pressions sur les prix, politique qui est facilement appliquée grâce au rôle de faiseuse de prix joué par la Banque centrale d'Algérie sur le marché des changes.



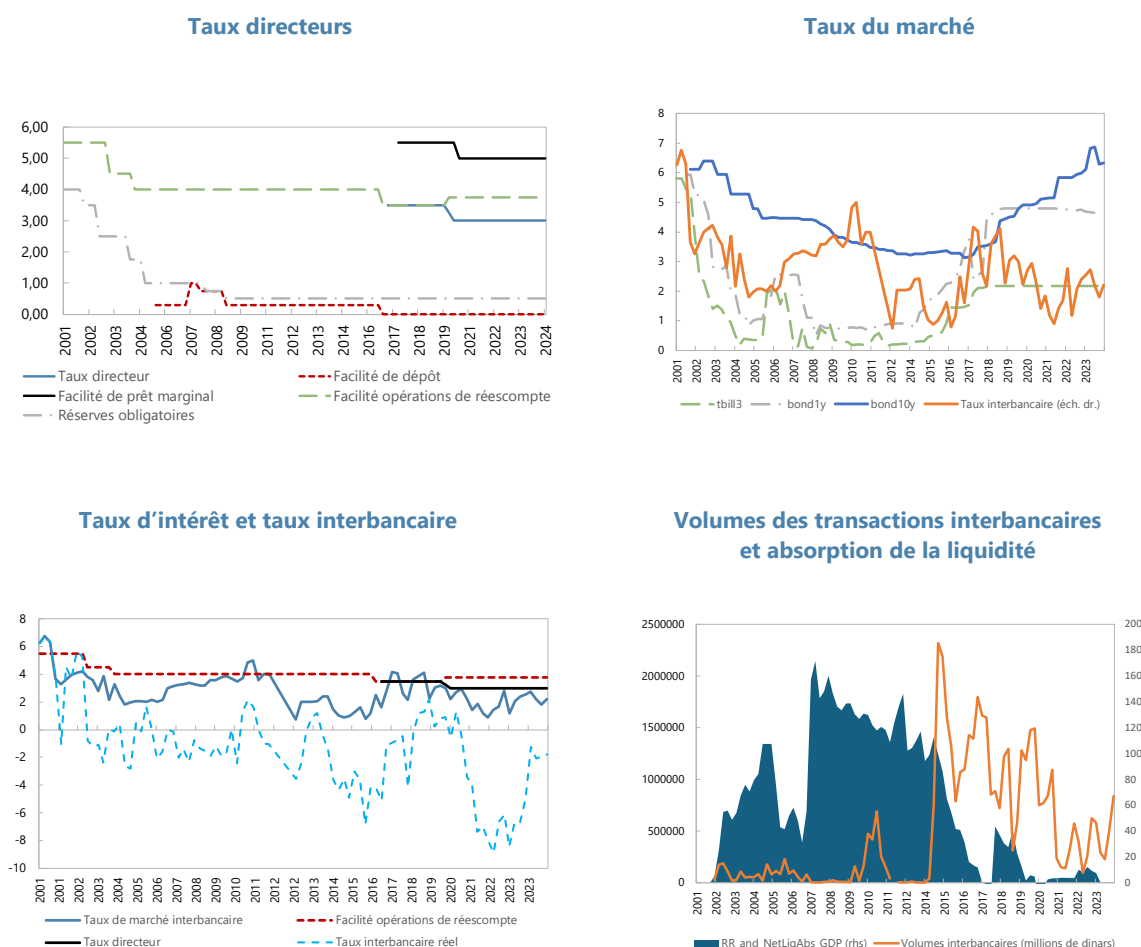
7. Comme objectif intermédiaire, la Banque centrale d'Algérie *de facto* cible la croissance de M2, en ajustant le ratio de réserves obligatoires et en régulant activement la liquidité bancaire par des opérations d'open-market. Bien que le cadre de politique monétaire algérien n'ait pas défini d'objectif quantitatif explicite pour la croissance de la masse monétaire, la liquidité structurelle du système bancaire est l'un des principaux facteurs de sa mise en œuvre. Pour atteindre son objectif implicite de croissance de M2 de 8 à 10 % et d'équilibre de l'apport de liquidité, la Banque centrale d'Algérie a principalement eu recours à une combinaison d'opérations d'open-market, d'ajustements du ratio de réserves obligatoires et d'interventions sur les marchés de change⁵. Malgré l'introduction du taux directeur en 2017 et la publication en continu du taux de réescompte depuis 2002, les taux d'intérêt directeurs en Algérie jouent un rôle limité et sont restés inchangés la plupart du temps (graphique 4, diagramme 1).

³ Page d'accueil du cadre réglementaire de la Banque centrale d'Algérie : <https://www.bank-of-algeria.dz/cadre-reglementaire-2/>.

⁴ Le taux directeur est le taux d'intérêt cible de la principale facilité de refinancement à sept jours, publié en continu sur la page d'accueil de la Banque centrale d'Algérie.

⁵ La Banque centrale d'Algérie applique un régime de taux de change flottant et fixe la valeur externe de la monnaie en tant que principal fournisseur sur le marché interbancaire des changes. La Banque centrale d'Algérie vise un taux de change réel d'équilibre à moyen terme fondé sur un modèle empirique, tandis que les transactions au jour le jour s'effectuent dans une étroite marge d'achat/vente (actuellement fixée à 0,015 DZD pour 1 USD).

Graphique 4. Taux d'intérêt et liquidité bancaire



Sources : Banque centrale d'Algérie ; calculs des services du FMI.

8. La stabilité des prix constitue l'objectif ultime de la politique monétaire en Algérie, or la nouvelle loi monétaire et bancaire énonce plusieurs objectifs pour la Banque centrale d'Algérie. La loi monétaire et bancaire de 2023 énonce quatre objectifs principaux de la Banque centrale d'Algérie : i) veiller à la stabilité des prix, ii) créer et maintenir les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie, iii) veiller à la stabilité monétaire et financière afin de préserver la sécurité et la solidité du système bancaire, et enfin, iv) faciliter l'inclusion financière⁶. La loi monétaire et bancaire a également réorganisé le cadre institutionnel de la Banque centrale d'Algérie et introduit de nouveaux instruments de politique monétaire. Elle a notamment permis d'institutionnaliser un cadre de fourniture de liquidités d'urgence pour soutenir les banques solvables mais soumises à des tensions sur la liquidité, et l'émission d'effets de la

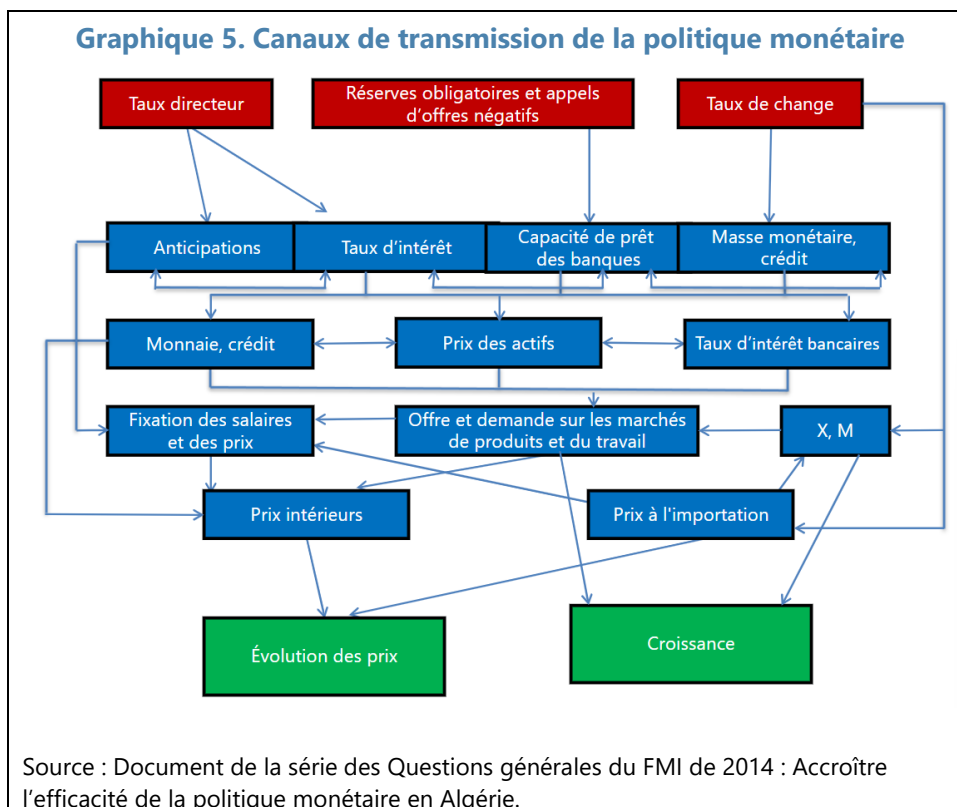
⁶ Article 35 de la « Loi n° 23-09 du 3 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire ».

banque centrale comme instrument d'absorption de la liquidité⁷. Il s'agit dans les deux cas d'un travail en cours. Une fois mis en œuvre, ces dispositifs faciliteront la stabilité macrofinancière, amélioreront le marché interbancaire et permettront de gérer l'asymétrie structurelle du système. Ces réformes peuvent donc renforcer les moyens dont dispose la Banque centrale d'Algérie pour mettre en œuvre des politiques monétaires plus efficaces, ce qui pourrait ouvrir la voie à l'adoption d'un cadre fondé sur les taux d'intérêt à l'avenir.

9. La loi monétaire et bancaire autorise le financement monétaire, et les garde-fous sont limités. La loi monétaire et bancaire autorise la Banque centrale d'Algérie à accorder des avances au Trésor pour une durée maximale de 240 jours au cours d'une année civile et dans la limite de 10 % des recettes de l'État de l'exercice précédent. En cas de crise exceptionnelle et imprévisible, aucune limite ni garantie n'est prévue pour l'octroi d'avances au Trésor.

Canaux de transmission de la politique monétaire

10. Cinq canaux de transmission de la politique monétaire sont généralement recensés dans les études déjà réalisées⁸, à savoir i) le canal des anticipations, ii) le canal des taux d'intérêt, iii) le canal du crédit, iv) le canal du taux de change et v) le canal du prix des actifs (graphique 5).



⁷ Articles 43–47 de la nouvelle loi monétaire et bancaire.

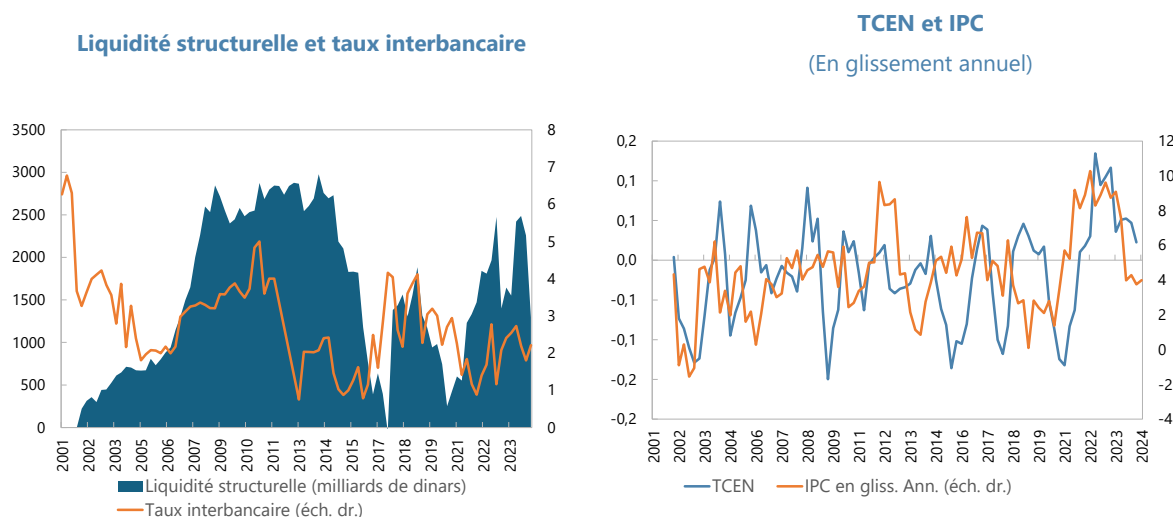
⁸ Voir notamment Bernanke et Gertler (1995), Mishkin (1995), Mishra *et al.* (2012), Mishra et Montiel (2013). Mishkin (1995) : Symposium sur le mécanisme de transmission de la politique monétaire.

- Canal des taux d'intérêt.** L'évolution des taux directeurs de la Banque centrale d'Algérie (taux directeur, taux d'escompte, taux des facilités de prêt permanentes) devrait avoir une incidence sur les taux d'intérêt du marché monétaire (bons du Trésor et taux interbancaire) et, par conséquent, sur le coût de financement des banques. Cela devrait se répercuter sur les taux des prêts et les taux de rémunération des dépôts aux particuliers, et avoir un effet sur la demande globale et les prix. Cependant, les bons du Trésor ne sont pas commercialisés et les taux directeurs stagnent en Algérie depuis plus de sept ans, ce qui en fait un canal inefficace de transmission de la politique monétaire. Les taux d'intérêt interbancaires sont généralement les plus réactifs et représentatifs de l'orientation de la politique monétaire (graphique 4, diagrammes 1 et 2). Cela dit, les taux du marché interbancaire ne suivent pas systématiquement les taux directeurs. De longues périodes de liquidité excédentaire et les facilités d'absorption de la Banque centrale d'Algérie à des taux très bas ont déprimé le marché et conduit à des taux interbancaires structurellement inférieurs aux taux directeurs et négatifs en valeur réelle (graphique 4, diagramme 3). Un développement du marché interbancaire et des opérations de liquidité de la Banque centrale d'Algérie dans un corridor des taux directeurs étroit renforcerait la pertinence du marché interbancaire.
- Canal du crédit.** Ce canal rend compte des effets des variations de la masse monétaire dans le cadre des réserves obligatoires et de la régulation de la liquidité par la Banque centrale d'Algérie (volume d'absorption ou d'injection de la liquidité). Ce canal devrait avoir une incidence sur les réserves des banques et, par conséquent, sur leur capacité de prêt et l'offre de crédits à l'économie et à l'État. Dans la mesure où la Banque centrale d'Algérie axe son action sur la croissance de la masse monétaire et gère activement la liquidité bancaire, ce canal est le plus prometteur pour une transmission efficace de la politique monétaire en Algérie. De temps à autre, les baisses de la liquidité structurelle sont associées à des hausses des taux du marché interbancaire et inversement, ce qui semble indiquer que la régulation de la liquidité par la Banque centrale d'Algérie pourrait avoir l'effet escompté sur les taux du marché monétaire. Cependant, une part importante des prêts accordés par les banques publiques algériennes bénéficie de taux bonifiés, réduisant ainsi l'efficacité de la transmission par la voie du crédit (graphique 6, diagramme 1).
- Canal du taux de change.** Ce canal reflète la transmission des variations du taux de change aux avoirs extérieurs nets et aux prix intérieurs. La masse monétaire étant largement dominée par les avoirs extérieurs nets, la politique monétaire pourrait être transmise efficacement par le taux de change. La répercussion positive des variations du taux de change peut avoir une incidence sur la demande globale, mais, en raison du contrôle strict des prix, ce canal est potentiellement limité en Algérie (graphique 6, diagramme 2).
- Canal des prix d'actifs.** Les taux d'intérêt ont un effet sur les prix des obligations et les actifs réels et financiers en raison des variations du taux d'actualisation, qui entraînent des variations de valeur, et sur le coût des prêts hypothécaires. Cependant, cet effet est très limité en Algérie,

car il n'existe pas de marchés de capitaux ni de marchés secondaires notables pour les titres à revenu fixe.

- **Canal des anticipations.** Les modifications apportées aux mesures de politique monétaire ont également un effet sur les anticipations des agents économiques quant à la conjoncture économique future, ce qui modifie leurs décisions de dépenses et d'investissement par voie de conséquence. Cet effet est difficile à mesurer en Algérie en raison du manque de données recueillies dans le cadre d'enquêtes et de l'absence de communication régulière des décisions de politique monétaire de la part de la Banque centrale d'Algérie.

Graphique 6. Transmission concernant le taux interbancaire, le taux de change et l'inflation



Sources : Banque centrale d'Algérie ; calculs des services du FMI.

B. Analyse empirique de la transmission de la politique monétaire en Algérie

11. Nous étudions d'abord les voies de transmission de la politique monétaire en Algérie à l'aide de modèles vectoriels autorégressifs (VAR) à deux et à trois variables. Nous nous appuyons sur l'approche adoptée dans le document de la série des Questions générales 2014⁹, en utilisant des VAR à deux variables pour mesurer l'effet des trois instruments de politique : i) les outils de gestion de la liquidité, ii) les taux d'intérêt directeurs et iii) le taux de change sur les deux canaux de transmission intermédiaires des taux d'intérêt du marché et de la création de crédit, puis sur les objectifs finals, qui sont l'inflation et la croissance réelle du PIB hors hydrocarbures. De plus, nous appliquons un VAR à trois variables entre le taux de change, les avoirs extérieurs nets et l'inflation. Pour déterminer les corrélations significatives entre les variables, nous testons la causalité au sens de Granger à l'aide de VAR avec quatre retards. Notre échantillon est constitué de données

⁹ Document de la série de Questions générales du FMI 2014 : Accroître l'efficacité de la politique monétaire en Algérie.

trimestrielles couvrant la période allant du deuxième trimestre 2002 au quatrième trimestre 2024. Nous testons la relation entre les variables de la politique économique, les variables intermédiaires et les variables liées aux objectifs finals suivantes¹⁰ :

Variables de la politique économique :

- (i) *Outils de gestion de la liquidité* : réserves obligatoires (différence logarithmique : $ld_rreserv$), injections nettes de liquidités : injections moins absorptions (variation en pourcentage : $dl_netliquid$), gestion de la liquidité nette : somme des réserves obligatoires et des absorptions nettes de la liquidité (variation en pourcentage : $pc_RR_and_NetLiqAbs$).
- (ii) *Taux d'intérêt* : taux d'escompte (variation : $d_discrate$), taux d'intérêt effectif de l'open-market¹¹ (variation : $d_OMRcombo$).
- (iii) *Taux de change* : taux de change effectif nominal (différence logarithmique : ld_taux de change effectif nominal).

Canal de transmission intermédiaire :

- *Taux d'intérêt du marché* : évolution du bon du Trésor à 3 mois (d_tbill3), du bon du Trésor à 6 mois (d_tbill6), de l'obligation d'État à 3 ans (d_bond3y), de l'obligation d'État à 10 ans ($d_bond10y$), du taux interbancaire au jour le jour ($d_IBMrate24h$) et du taux interbancaire à moyen terme (d_IBMLT).
- *Création de crédit* : crédit à l'économie (différence logarithmique : ld_credec), crédit au secteur privé (différence logarithmique : $ld_credpriv$) et crédit à l'administration centrale (différence logarithmique : $ld_credCGALL$).

Objectifs finals :

- Inflation : IPC en glissement annuel (variation de : ld_cpi_yoy).
- Variation du PIB réel hors hydrocarbures (différence logarithmique : $ld_PIBreeelHH$).

12. Nous complétons l'analyse par un VAR structurel récursif avec des variables exogènes.

Nous suivons la décomposition récursive type, en utilisant l'ordre de Cholesky avec deux retards et en classant les variables dans l'ordre suivant : croissance du PIB réel hors hydrocarbures, inflation, taux de change effectif nominal, taux effectif de l'open-market et régulation de la liquidité nette. Cette décomposition intègre la fonction de réaction de la politique monétaire de type règle de Taylor et considère le taux de change comme un instrument d'action plutôt qu'un prix fondé sur le

¹⁰ Toutes les variables sont stationnaires ; les montants sont exprimés en différences logarithmiques ou en variation en pourcentage et les séries de taux d'intérêt sont exprimées en différences premières.

¹¹ Le taux d'intérêt effectif de l'open-market est le taux d'adjudication à sept jours auquel la Banque centrale d'Algérie absorbe ou injecte de la liquidité.

marché. Le choix du taux effectif de l'open-market comme taux directeur privilégié et de la régulation de la liquidité nette comme outil privilégié de régulation de la liquidité repose sur les résultats du VAR à double variable et suit l'approche du Document de la série de Questions générales 2014. Les variables exogènes du modèle sont le changement des dépenses publiques algériennes par rapport au PIB, le changement du cours du Brent, le changement du taux des fonds fédéraux, le changement de l'indice VIX¹² et l'évolution de la différence logarithmique du PIB de l'UE. La neutralisation des effets des dépenses publiques et du prix du pétrole reflète leur importance dans la stimulation de la liquidité algérienne. Comme dans les études déjà réalisées dans ce domaine, le VIX permet de neutraliser les effets de l'incertitude mondiale, le taux des fonds fédéraux ceux des taux d'intérêt américains et la croissance de l'UE ceux de la demande extérieure (BM, 2024). Les tests de Chow appliqués au choc pétrolier (« Taper Tantrum » de 2015, c'est-à-dire la réaction volatile des marchés financiers à l'annonce par une banque centrale de la réduction progressive de ses achats d'actifs) et à la pandémie de COVID-19 n'indiquent pas de modifications structurelles de nos variables.

Résultats de l'analyse à double variable

Canaux de transmission intermédiaires

13. Des estimations montrent que les outils de gestion de la liquidité de la Banque centrale d'Algérie ont des répercussions considérables sur les crédits accordés à l'État, mais aucun effet notable sur les crédits accordés à l'économie et les taux d'intérêt du marché. Tous les outils de régulation de la liquidité, principal instrument de la politique monétaire de la Banque centrale d'Algérie, à savoir la modification des réserves obligatoires ou l'ajustement de la liquidité dans le cadre d'opérations d'open-market, ont un effet notable sur le crédit accordé à l'État (tableaux 3 et 4 de l'annexe et graphique 1). L'effet est relativement marqué, une augmentation d'un écart-type des réserves obligatoires ou des absorptions de la liquidité, se traduit par une réduction des crédits accordés à l'État de 2 à 4 %. Cet effet met en évidence le fait que la gestion de la liquidité est le principal moyen d'intervention de la Banque centrale d'Algérie. Par contre, l'impossibilité de mesurer une répercussion sur le crédit à l'économie et au secteur privé, et plus généralement sur les taux d'intérêt du marché, souligne la position dominante de l'administration centrale dans l'économie algérienne.

14. Nous constatons un effet des taux directeurs sur les obligations d'État, mais aucun impact mesurable sur les crédits accordés à l'économie. Nous constatons un effet statistiquement significatif, mais faible, du taux d'escompte sur les obligations d'État à 10 ans (tableaux 1 et 2 de l'annexe). Cependant, cet effet est faible : un choc positif d'un écart-type sur le taux d'escompte augmente le taux des obligations à 10 ans de 0,06 %. Le taux directeur le plus efficace s'avère être le taux effectif de l'open-market, qui a des effets statistiquement significatifs, quoique limités, sur les obligations à 3 ans et à 10 ans. Une augmentation d'un écart-type du taux effectif de l'open-market augmente le taux à 3 ans de 0,1 % et celui à 10 ans de 0,05 % après quatre

¹² Volatilité de l'indice boursier américain S&P 500.

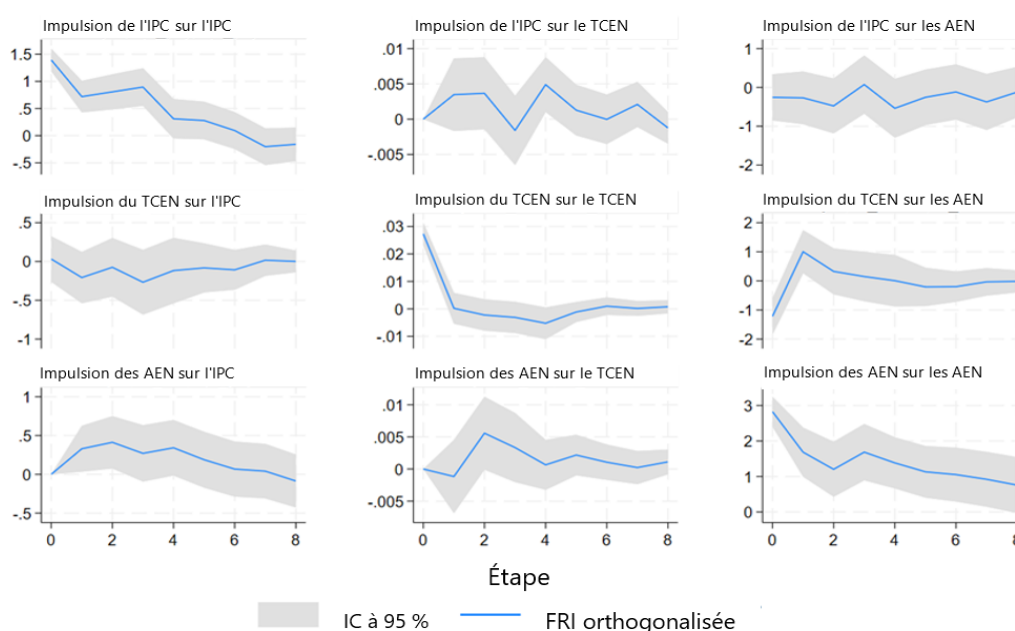
trimestres. Cet état de fait souligne également que la Banque centrale d'Algérie peut piloter les taux d'intérêt du marché en exécutant des opérations d'open-market avec des taux d'intérêt proches du taux directeur cible. Nous n'avons cependant pas pu constater d'effet mesurable sur la création de crédit dans l'économie.

Objectifs finals

15. Nos estimations ne révèlent aucune relation significative entre les instruments de politique monétaire et l'inflation et la croissance réelle hors hydrocarbures. Notre analyse VAR à double variable n'a pas permis de détecter de relation significative entre les instruments de politique monétaire de la Banque centrale d'Algérie et les objectifs finals, qui sont l'inflation et la croissance réelle hors hydrocarbures (tableau 5 de l'annexe). Cependant, les résultats étudiés vont dans la bonne direction, même si ils ne sont pas statistiquement significatives. De plus, pour établir de véritables relation entre les variables pertinentes, nous devons neutraliser les effets des chocs externes et des interdépendances, à l'aide d'un système multidimensionnel de VAR structurels et de variables exogènes, que nous appliquons dans l'analyse multidimensionnelle ci-dessous.

16. Nous pouvons observer un effet significatif d'un choc sur le taux de change effectif nominal sur les avoirs extérieurs nets de l'économie. Une appréciation du taux de change réduirait donc les avoirs extérieurs nets et la liquidité dans le système. Une réduction des avoirs extérieurs nets peut entraîner une baisse de l'inflation. Si une appréciation du taux de change est associée à une baisse de l'inflation, son effet n'est pas statistiquement significatif (graphique 7 ci-dessous).

Graphique 7. Fonction de réaction aux impulsions du taux de change, de l'inflation et des avoirs extérieurs nets



Source : calculs des services du FMI.

Résultats de l'analyse multidimensionnelle

17. Des estimations montrent que la régulation de la liquidité de la Banque centrale d'Algérie a l'effet escompté sur l'inflation et le taux de change, alors que nous ne pouvons pas trouver d'effet mesurable sur la croissance réelle ; et les effets des taux d'intérêt de l'open-market sont négligeables. Notre analyse empirique permet de constater qu'un écart-type dans l'absorption nette de la liquidité (1,2 % du PIB) entraîne une réduction de l'inflation de 0,4 % au cours des quatre trimestres suivants (graphique 8). La régulation de la liquidité nette a également un effet marginal, mais significatif, sur le taux de change. La plupart des autres relations sont conformes aux prévisions théoriques, mais statistiquement négligeables. Une augmentation du taux d'intérêt effectif de l'open-market diminue l'inflation¹³ et le PIB réel. Une augmentation des absorptions de la liquidité a l'effet significatif mentionné sur l'inflation et le taux de change, mais aucun effet sur le PIB réel. Une appréciation du taux de change réduit généralement l'inflation et le PIB réel.

18. Globalement, nos constatations donnent à penser que la transmission de la politique monétaire en Algérie est limitée. Les résultats de l'enquête semblent indiquer que la transmission de la politique monétaire par les taux d'intérêt est faible, sans effet notable sur l'inflation et la croissance. Cela étant, nous trouvons des preuves plus solides pour ce qui est des opérations de liquidité, qui ont une incidence sur l'inflation et le taux de change, mais pas sur la croissance réelle. Ces conclusions se vérifient, quelles que soient les autres spécifications appliquées¹⁴.

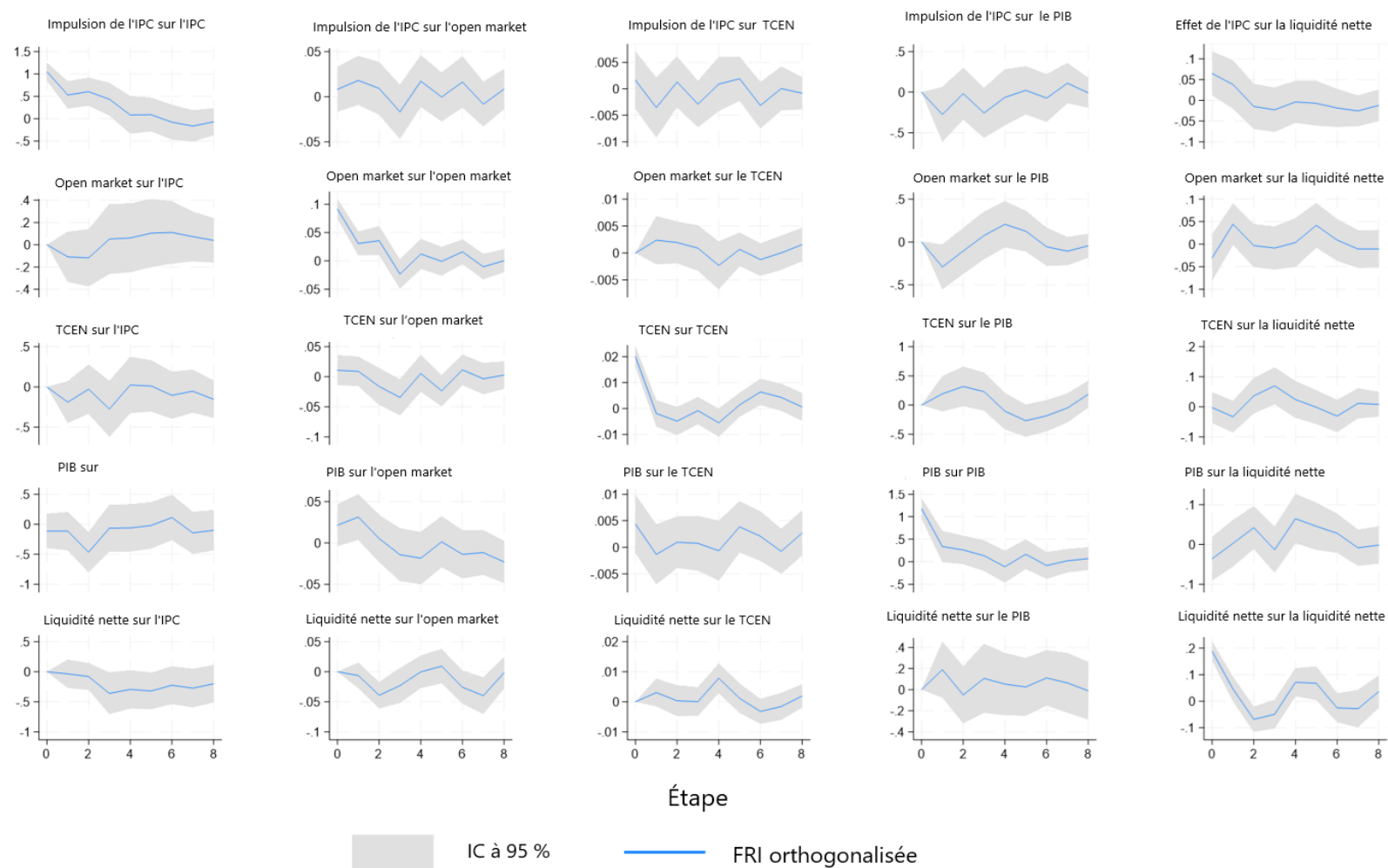
C. Obstacles structurels à la transmission de la politique monétaire en Algérie

19. Les études déjà réalisées recensent des obstacles structurels à l'efficacité de la politique monétaire dans les pays émergents et les pays en développement. La profondeur limitée du secteur financier, le sous-développement du marché du crédit et du marché des capitaux, le manque de compétitivité du secteur financier, la rigidité des régimes de change, la domination de la politique budgétaire (sur la politique monétaire) et l'excès de liquidité contribuent tous à la faible transmission de la politique monétaire dans un large éventail de pays (Mishra et Montiel, 2012). Ces éléments peuvent expliquer la conclusion selon laquelle la transmission de la politique monétaire est limitée en Algérie.

¹³ Les études déjà réalisées dans les marchés émergents établissent souvent une corrélation positive entre les taux d'intérêt et l'inflation, ce que l'on appelle l'énigme des prix (BM, 2014). Lorsque nous utilisons la spécification type avec le taux d'escompte, nous trouvons également l'énigme des prix, mais, en utilisant les taux effectifs des opérations d'open-market, nous obtenons des résultats plus cohérents.

¹⁴ Des modifications apportées à l'ordre ne changent pas fondamentalement les résultats. Nous avons également reproduit la spécification du document de la série des Questions générales 2014 et une spécification type des études déjà réalisées (BM, 2024) sans trouver de différences substantielles.

Graphique 8. Fonctions de réaction aux impulsions d'un VAR structural pour la transmission de la politique monétaire



Source : calculs des services du FMI.

20. Certaines caractéristiques et certains obstacles spécifiques à l'efficacité de la politique monétaire en Algérie peuvent figurer parmi les éléments suivants :

- L'excès de liquidité dans le système bancaire réduit l'efficacité des ajustements des taux d'intérêt.** En raison des recettes d'exportation d'hydrocarbures élevées, le système bancaire algérien a connu de longues périodes de liquidités excédentaires structurelles, ce qui a réduit l'efficacité de la transmission de la politique monétaire (Saxegaard, 2006) et freiné le développement de marchés interbancaires efficaces. Par ailleurs, les banques évoluent dans un environnement caractérisé par des liquidités excédentaires structurelles, principalement dues aux injections budgétaires passées, au financement du secteur public par la banque centrale et à une demande de crédit limitée. Étant donné que les banques commerciales ont rarement besoin d'emprunter sur le marché interbancaire ou auprès de la banque centrale, le rôle du taux directeur et de ses ajustements est affaibli.
- Le sous-développement des marchés financiers limite la transmission des variations de taux directeurs à l'ensemble de l'économie.** Le système financier algérien repose principalement sur le financement bancaire, les marchés de capitaux jouant un rôle limité. Parallèlement à la faible pénétration bancaire, l'accès du secteur privé et des ménages au crédit est limité. Par conséquent, les taux d'intérêt du marché, la disponibilité du crédit et les prix des actifs ont un effet limité sur l'inflation et l'activité réelle. L'absence d'instruments tels que les pensions livrées, les bons du Trésor et les billets de trésorerie limite les moyens dont dispose la Banque centrale d'Algérie pour mener des opérations d'open-market efficaces et réguler la liquidité à court terme.
- Le rôle de la transmission de la politique monétaire par les taux d'intérêt est limité en Algérie.** Le canal des taux d'intérêt, mécanisme de transmission monétaire le plus direct, est sous-utilisé en Algérie. Il n'a pas eu le temps de fonctionner et de servir de taux de référence crédible, car il n'a été mis en place qu'en 2017, et un seul ajustement des taux a eu lieu depuis. En outre, les banques n'ajustent pas activement leurs taux débiteurs et créditeurs à la suite des changements de politique. Le taux d'escompte est publié depuis 2001, mais très peu de transactions réelles sont exécutées à ce taux. Le corridor entre le taux de rémunération des dépôts pour les réserves excédentaires (actuellement à 0,5 %) et le taux de prêt marginal (actuellement à 5 %) est trop large pour établir un canal de taux d'intérêt orientant les autres taux d'intérêt du marché. Les opérations d'open-market sont souvent exécutées à des taux inférieurs aux taux directeurs, ce qui se traduit par un taux interbancaire systématiquement inférieur au taux directeur et des taux d'intérêt réels négatifs (graphique 4, diagramme 3).
- Le primat de la politique budgétaire peut compromettre l'indépendance des banques centrales et affaiblir la transmission de la politique monétaire.** Les dispositifs non conventionnels de financement du déficit, tels que le financement des banques centrales de 2017–18 et le programme de financement spécial de 2021, peuvent limiter les moyens dont disposent les banques centrales pour gérer efficacement l'inflation et les taux d'intérêt, ce qui compromet leur indépendance et la transmission de la politique monétaire.

D. Incidences sur les politiques

21. Un programme exhaustif de réformes est nécessaire pour surmonter les obstacles susmentionnés et améliorer l'efficacité de la politique monétaire. La loi monétaire et bancaire de 2023 constitue une base solide et les autorités algériennes prennent des mesures importantes pour moderniser leur cadre de politique monétaire et renforcer le rôle des taux d'intérêt. Il convient de poursuivre les réformes (marchés financiers, opérations de liquidité, outils des banques centrales, indépendance et transparence des banques centrales, etc.) et le renforcement des capacités.

22. La régulation des liquidités excédentaires et les absorptions dynamiques au taux directeur aident à renforcer la transmission de la politique monétaire par les taux d'intérêt. La Banque centrale d'Algérie devrait améliorer ses capacités de prévision de liquidité et absorber régulièrement l'excès de liquidité dans le système bancaire. En raison de la distribution asymétrique de la liquidité, les absorptions bilatérales sont un outil utile. Cela étant, les opérations d'open-market et les absorptions bilatérales de la liquidité devraient être effectuées au taux directeur, de façon à orienter les conditions de prêt et les taux d'intérêt du marché en conséquence. Il convient de réduire le recours au financement des banques centrales, car cette démarche permet d'injecter directement de la liquidité dans le système et porte atteinte à la régulation monétaire.

23. Le renforcement du rôle des instruments monétaires de marché, notamment la création d'un corridor étroit et symétrique pour les facilités permanentes autour du taux directeur, améliorera la transmission des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt des deux facilités permanentes, le taux de rémunération des dépôts (actuellement à 0,5 %) et le taux de prêt marginal (actuellement à 5 %), devraient former un corridor symétrique plus étroit de +/- 2 % autour du taux directeur (actuellement à 3 %). La rémunération plus élevée des réserves excédentaires grâce à la facilité de dépôt serait transmise à l'économie. La mise en œuvre du nouveau cadre de fourniture de liquidités d'urgence prévu dans la loi monétaire et bancaire de 2023 permettra à la Banque centrale d'Algérie de faire face à toute situation résiduelle spécifique de tensions sur la liquidité. La création d'un corridor de taux d'intérêt clairement défini permettrait aux taux du marché de converger autour du taux directeur central, d'ancrer plus efficacement les taux à court terme et de clarifier l'orientation de la politique monétaire pour les marchés financiers.

24. Des marchés financiers plus actifs et plus diversifiés contribuent à la transmission des taux d'intérêt directeurs. La Banque centrale d'Algérie devrait continuer d'approfondir le marché interbancaire afin de faciliter la distribution de la liquidité au sein du système bancaire. Par ailleurs, l'absence d'un marché secondaire robuste pour les effets publics limite les moyens dont dispose la banque centrale pour orienter les taux d'intérêt du marché. L'établissement d'une courbe de rendement de référence dans le cadre d'émissions régulières et transparentes d'obligations d'État, fournirait des taux de référence pour toutes les échéances, facilitant ainsi la transmission des variations de taux directeurs. Le crédit au secteur privé et le crédit à la consommation devraient être encouragés, assortis de règles prudentielles bien définies, tandis que l'utilisation des espèces dans l'économie devrait être limitée. De nouvelles avancées en matière d'infrastructures de paiement numérique seraient les bienvenues.

25. Il est essentiel de renforcer l'indépendance, la gouvernance et le mandat de la Banque centrale d'Algérie en matière de stabilité des prix, notamment par la mise en application de la loi monétaire et bancaire. La loi monétaire et bancaire de 2023 concède à la Banque centrale d'Algérie une plus grande autonomie dans le cadre d'un mandat ciblé sur la stabilité des prix et de structures de gouvernance améliorées. La création d'un comité de politique monétaire indépendant, doté d'un processus décisionnel transparent et qui publie ses comptes rendus de réunions, renforcera encore l'obligation de rendre compte des politiques appliquées. Une communication régulière des décisions de politique monétaire renforce la crédibilité et contribue à la formation des anticipations économiques. Les initiatives en cours de la Banque centrale d'Algérie en vue d'étendre l'utilisation des modèles de prévision et de diffuser régulièrement des informations sur ses décisions de politique monétaire constituent un pas dans la bonne direction.

Annexe I. Résultats économétriques

**Tableau 1. Algérie : Causalités bilatérales au sens de Granger
des taux d'intérêt sur les variables du crédit**

Échantillon : T1 2003 à T4 2024

Retards 4

Hypothèse nulle :	Obs	Chi-deux	Prob
Le crédit à l'économie ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	86	13,43	0,009
Le taux d'escompte ne cause pas le crédit à l'économie au sens de Granger	86	3,34	0,502
Le crédit au secteur privé ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	86	14,64	0,001
Le taux d'escompte ne cause pas le crédit au secteur privé au sens de Granger	86	39,16	0,000
Le crédit à l'État ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	86	0,87	0,928
Le taux d'escompte ne cause pas le crédit à l'État au sens de Granger	86	1,39	0,845
Le crédit à l'économie ne cause pas le taux d'absorption de l'open market au sens de Granger	86	4,63	0,327
Le taux d'absorption de l'open market ne cause pas le crédit à l'économie au sens de Granger	86	1,22	0,88
Le crédit au secteur privé ne cause pas le taux d'absorption de l'open market au sens de Granger	86	21,31	0,137
Le taux d'absorption de l'open market ne cause pas le crédit au secteur privé au sens de Granger	86	6,98	0,000
Le crédit à l'État ne cause pas le taux d'absorption de l'open market au sens de Granger	86	5,39	0,249
Le taux d'absorption de l'open market ne cause pas le crédit à l'État au sens de Granger	86	1,25	0,869
Le crédit à l'économie ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	86	3,53	0,473
Le taux de l'open market ne cause pas le crédit à l'économie au sens de Granger	86	1,31	0,86
Le crédit au secteur privé ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	86	17,33	0,002
Le taux de l'open market ne cause pas le crédit au secteur privé au sens de Granger	86	6,59	0,159
Le crédit à l'État ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	86	8,35	0,079
Le taux de l'open market ne cause pas le crédit à l'État au sens de Granger	86	0,49	0,975

Source : calculs des services du FMI.

Note : Taux d'absorption de l'open-market : (variation) du taux d'absorption de l'open-market moyenne à court-long terme.

Taux de l'open-market : (variation) du taux d'absorption et du taux d'injection de l'open-market.

Crédits accordés à l'économie : (différence logarithmique des) crédits accordés à l'économie ; crédits accordés au secteur privé : (différence logarithmique des) crédits accordés au secteur privé ; crédits accordés à l'État : (différence logarithmique des) crédits accordés à l'État.

**Tableau 2. Algérie : Causalités bilatérales au sens de Granger
des taux directeurs et des taux d'intérêt du marché**

Échantillon : T2 2002 à T4 2024

Retards 4

Hypothèse nulle :	Obs	Chi-deux	Prob
Le bon du Trésor à 3 mois ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	91	11,57	0,021
Le taux d'escompte ne cause pas le bon du Trésor à 3 mois au sens de Granger	91	1,83	0,768
L'obligation à 3 ans ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	70	0,40	0,983
Le taux d'escompte ne cause pas l'obligation à 3 ans au sens de Granger	70	7,77	0,100
L'obligation à 10 ans ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	88	6,78	0,148
Le taux d'escompte ne cause pas l'obligation à 10 ans au sens de Granger	88	18,96	0,001
Le taux interbancaire au jour le jour ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	53	2,57	0,633
Le taux d'escompte ne cause pas le taux interbancaire au jour le jour au sens de Granger	53	5,16	0,272
Le taux interbancaire à long terme ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	82	1,06	0,900
Le taux d'escompte ne cause pas le taux interbancaire à long terme au sens de Granger	82	11,03	0,026
Le bon du Trésor à 3 mois ne cause pas le taux d'absorption de l'open market au sens de Granger	55	5,85	0,211
Le taux d'absorption de l'open market ne cause pas le bon du Trésor à 3 mois au sens de Granger	55	6,07	0,194
L'obligation à 3 ans ne cause pas le taux d'absorption de l'open market au sens de Granger	39	0,86	0,000
Le taux d'absorption de l'open market ne cause pas l'obligation à 3 ans au sens de Granger	39	0,86	0,931
L'obligation à 10 ans ne cause pas le taux d'absorption de l'open market au sens de Granger	55	18,41	0,001
Le taux d'absorption de l'open market ne cause pas l'obligation à 10 ans au sens de Granger	55	13,41	0,009
Le taux interbancaire au jour le jour ne cause pas le taux d'absorption de l'open market au sens de Granger	35	2,51	0,642
Le taux d'absorption de l'open market ne cause pas le taux interbancaire au jour le jour au sens de Granger	35	1,58	0,812
Le taux interbancaire à long terme ne cause pas le taux d'absorption de l'open market au sens de Granger	42	1,09	0,896
Le taux d'absorption de l'open market ne cause pas le taux interbancaire à long terme au sens de Granger	42	2,00	0,735
Le bon du Trésor à 3 mois ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	53	9,1995	0,056
Le taux de l'open market ne cause pas le bon du Trésor à 3 mois au sens de Granger	53	3,654	0,455
L'obligation à 3 ans ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	38	0,81696	0,936
Le taux de l'open market ne cause pas l'obligation à 3 ans au sens de Granger	38	34,251	0,000
L'obligation à 10 ans ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	53	17,322	0,002
Le taux de l'open market ne cause pas l'obligation à 10 ans au sens de Granger	53	29,505	0,000
Le taux interbancaire au jour le jour ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	24	2,5389	0,638
Le taux de l'open market ne cause pas le taux interbancaire au jour le jour au sens de Granger	24	0,243	0,993
Le taux interbancaire à long terme ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	44	4,2317	0,376
Le taux de l'open market ne cause pas le taux interbancaire à long terme au sens de Granger	44	4,49	0,344

Source : calculs des services du FMI.

Note : taux d'absorption de l'open-market : (variation) du taux d'absorption de l'open-market moyenne à court-long terme.

Taux de l'open-market : (variation) du taux d'absorption et du taux d'injection de l'open-market.

Crédits accordés à l'économie : (différence logarithmique des) crédits accordés à l'économie ; crédits accordés au secteur privé : (différence logarithmique des) crédits accordés au secteur privé ; crédits accordés à l'État : (différence logarithmique des) crédits accordés à l'État.

**Tableau 3. Algérie : Causalités bilatérales au sens de Granger
de la régulation de la liquidité sur les taux d'intérêt**

Échantillon : T2 2003 à T4 2024
Retards 4

Hypothèse nulle :	Obs	Chi-deux	Prob
Le bon du Trésor à 3 mois ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	87	0,61	0,96
Les réserves obligatoires ne causent pas le bon du Trésor à 3 mois au sens de Granger	87	0,63	0,961
Le bon du Trésor à 6 mois ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	87	0,69	0,953
Les réserves obligatoires ne causent pas le bon du Trésor à 6 mois au sens de Granger	87	0,34	0,987
L'obligation à 3 ans ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	87	2,65	0,618
Les réserves obligatoires ne causent pas l'obligation à 3 ans au sens de Granger	87	2,71	0,607
L'obligation à 10 ans ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	87	3,71	0,447
Les réserves obligatoires ne causent pas l'obligation à 10 ans au sens de Granger	87	2,08	0,722
Le taux interbancaire au jour le jour ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	87	11,06	0,026
Les réserves obligatoires ne causent pas le taux interbancaire au jour le jour au sens de Granger	87	4,67	0,323
Le taux interbancaire à long terme ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	87	5,35	0,028
Les réserves obligatoires ne causent pas le taux interbancaire à long terme au sens de Granger	87	10,86	0,253
Le bon du Trésor à 3 mois ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	87	6,52	0,163
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas le bon du Trésor à 3 mois au sens de Granger	87	3,80	0,434
Le bon du Trésor à 6 mois ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	87	1,31	0,86
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas le bon du Trésor à 6 mois au sens de Granger	87	6,33	0,176
L'obligation à 3 ans ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	87	1,29	0,864
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas l'obligation à 3 ans au sens de Granger	87	2,71	0,608
L'obligation à 10 ans ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	87	1,29	0,862
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas l'obligation à 10 ans au sens de Granger	87	5,12	0,276
Le taux interbancaire au jour le jour ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	87	9,92	0,042
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas le taux interbancaire au jour le jour au sens de Granger	87	14,01	0,007
Le taux interbancaire à long terme ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	87	15,96	0,003
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas le taux interbancaire à long terme au sens de Granger	87	8,66	0,07

Source : calculs des services du FMI.

Note : Taux interbancaire au jour le jour : (différence) par rapport au taux du marché interbancaire au jour le jour ; taux interbancaire à long terme : (différence) par rapport au taux du marché interbancaire à moyen terme ; réserves obligatoires et absorptions nettes de la liquidité : (variation en pourcentage) des réserves obligatoires et des absorptions nettes de la liquidité.

**Tableau 4. Algérie : Causalités bilatérales au sens de Granger
de la régulation de la liquidité sur la création de crédit**

Échantillon : T2 2003 à T4 2024

Retards 4

Hypothèse nulle :	Obs	Chi-deux	Prob
Le crédit à l'économie ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	87	0,84	0,933
Les réserves obligatoires ne causent pas le crédit à l'économie au sens de Granger	87	12,79	0,012
Le crédit au secteur privé ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	87	1,11	0,481
Les réserves obligatoires ne causent pas le crédit au secteur privé au sens de Granger	87	3,48	0,893
Le crédit à l'État ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	87	4,38	0,357
Les réserves obligatoires ne causent pas le crédit à l'État au sens de Granger	87	13,47	0,009
Le crédit à l'économie ne cause pas les injections nettes de liquidités au sens de Granger	87	0,93	0,627
Les injections nettes de liquidités ne causent pas le crédit à l'économie au sens de Granger	87	3,09	0,213
Le crédit au secteur privé ne cause pas les injections de liquidités au sens de Granger	87	0,31	0,856
Les injections nettes de liquidités ne causent pas le crédit au secteur privé au sens de Granger	87	0,06	0,969
Le crédit à l'État ne cause pas les injections nettes de liquidités au sens de Granger	87	2,13	0,272
Les injections nettes de liquidités ne causent pas le crédit à l'État au sens de Granger	87	23,92	0,004
Le crédit à l'économie ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	87	1,37	0,85
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas le crédit à l'économie au sens de Granger	87	7,54	0,11
Le crédit au secteur privé ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	87	0,99	0,912
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas le crédit au secteur privé au sens de Granger	87	1,83	0,767
Le crédit à l'État ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	87	3,01	0,557
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas le crédit à l'État au sens de Granger	87	22,57	0,000

Source : calculs des services du FMI

Note : Crédits accordés à l'économie : (différence logarithmique des) crédits accordés à l'économie ; crédits accordés au secteur privé : (différence logarithmique des) crédits accordés au secteur privé ; crédits accordés à l'État : (différence logarithmique des) crédits accordés à l'État.

Réserves obligatoires : (différence logarithmique du) volume des réserves obligatoires ; réserves obligatoires et absorptions nettes de la liquidité : (différence logarithmique du) volume des appels d'offres négatifs ; injections nettes de liquidités : (variation en pourcentage) des injections de liquidités.

Graphique 1. Fonctions de réaction aux impulsions de la régulation de la liquidité sur la création de crédit

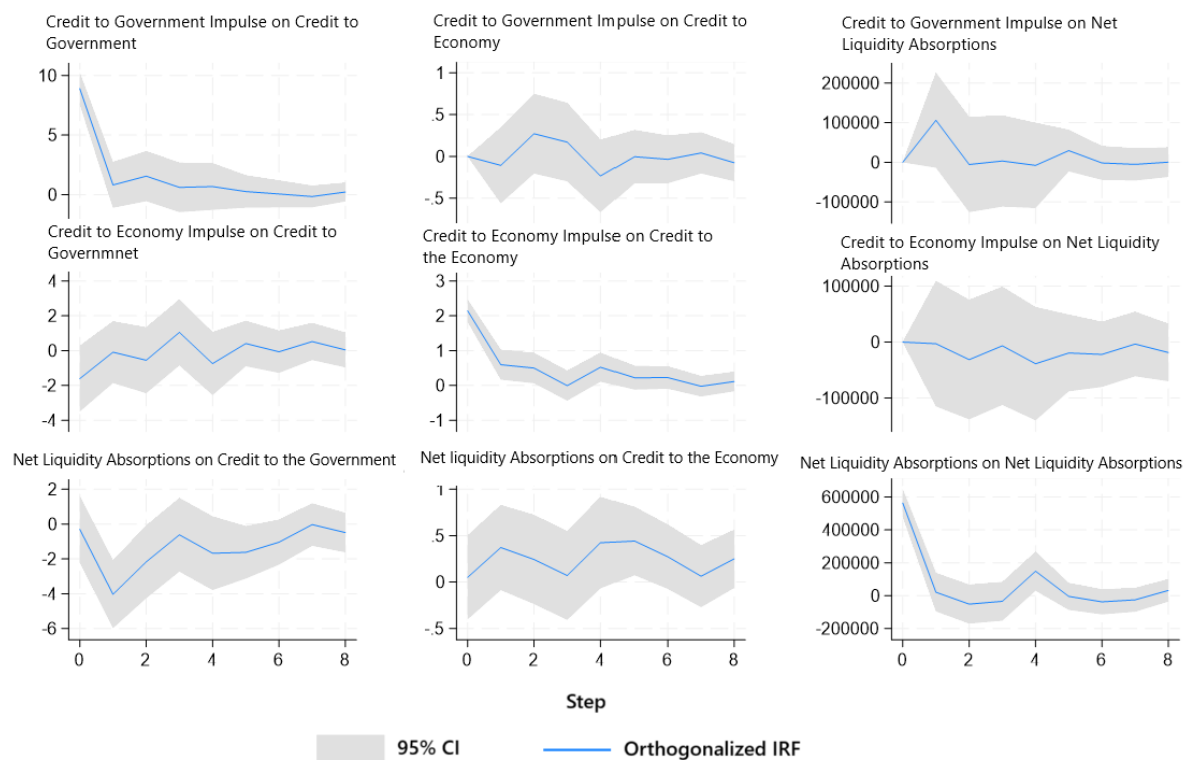


Tableau 5. Algérie : Causalités bilatérales au sens de Granger des variables de la politique économique sur les objectifs finals, la croissance et l'inflation

Échantillon : T2 2002 à T4 2024

Retards 4

Hypothèse nulle :	Obs	Chi-deux	Prob
L'inflation ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	87	8,98	0,13
Le taux d'escompte ne cause pas l'inflation au sens de Granger	87	7,12	0,062
L'inflation ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	53	4,22	0,480
Le taux de l'open market ne cause pas l'inflation au sens de Granger	53	3,49	0,378
L'inflation ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	86	6,05	0,195
Les réserves obligatoires ne causent pas l'inflation au sens de Granger	86	5,55	0,235
L'inflation ne cause pas les injections nettes de liquidités au sens de Granger	85	0,64	0,959
Les injections nettes de liquidités ne causent pas l'inflation au sens de Granger	85	5,04	0,283
L'inflation ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	86	0,47	0,976
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas l'inflation au sens de Granger	86	4,7649	0,31
Le PIB hors hydrocarbures ne cause pas le taux d'escompte au sens de Granger	84	1,42	0,84
Le taux d'escompte ne cause pas le PIB hors hydrocarbures au sens de Granger	84	2,63	0,622
Le PIB hors hydrocarbures ne cause pas le taux de l'open market au sens de Granger	53	0,79	0,812
Le taux de l'open market ne cause pas le PIB hors hydrocarbures au sens de Granger	53	1,58	0,94
Le PIB hors hydrocarbures ne cause pas les réserves obligatoires au sens de Granger	83	14,50	0,006
Les réserves obligatoires ne causent pas le PIB hors hydrocarbures au sens de Granger	83	4,37	0,358
Le PIB hors hydrocarbures ne cause pas les injections nettes de liquidités au sens de Granger	82	2,26	0,689
Les injections nettes de liquidités ne causent pas le PIB hors hydrocarbures au sens de Granger	82	8,59	0,072
Le PIB hors hydrocarbures ne cause pas les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités au sens de Granger	83	2,22	0,001
Les réserves obligatoires et les absorptions nettes de liquidités ne causent pas le PIB hors hydrocarbures au sens de Granger	83	7,85	0,097
L'inflation ne cause pas le TCEN au sens de Granger	87	11,25	0,024
Le TCEN ne cause pas l'inflation au sens de Granger	87	3,89	0,421
L'inflation ne cause pas le PIB hors hydrocarbures au sens de Granger	84	3,08	0,545
Le PIB hors hydrocarbures ne cause pas l'inflation au sens de Granger	84	4,16	0,385
L'inflation ne cause pas le TCEN au sens de Granger	87	11,25	0,024
Le TCEN ne cause pas l'inflation au sens de Granger	87	3,89	0,421
Le TCEN ne cause pas le PIB hors hydrocarbures au sens de Granger	84	2,99	0,56
Le PIB hors hydrocarbures ne cause pas le TCEN au sens de Granger	84	0,07	0,999

Source : calculs des services du FMI

Note : PIB hors hydrocarbures : (différence logarithmique) du PIB réel hors hydrocarbures ; crédits accordés à l'économie : (différence logarithmique des) crédits accordés à l'économie ; crédits accordés au secteur privé : (différence logarithmique des) crédits accordés au secteur privé ; crédits accordés à l'État : (différence logarithmique des) crédits accordés à l'État.
 Réserves obligatoires : (différence logarithmique du) volume des réserves obligatoires ; réserves obligatoires et absorptions nettes de la liquidité : (différence logarithmique du) volume des appels d'offres négatifs ; injections nettes de liquidités : (variation en pourcentage) des injections de liquidités.

Tableau 6. Algérie : Causalités bilatérales au sens de Granger du taux de change sur les avoirs extérieurs nets et l'inflation

Échantillon : T2 2002 à T4 2024

Retards 4

Hypothèse nulle :	Obs	Chi-deux	Prob
Les AEN ne causent pas le TCEN au sens de Granger	87	23,83	0,499
Le TCEN ne cause pas les AEN au sens de Granger	87	3,36	0,000
L'inflation ne cause pas le TCEN au sens de Granger	87	11,25	0,024
Le TCEN ne cause pas l'inflation au sens de Granger	87	3,89	0,421
Les AEN ne causent pas l'inflation au sens de Granger	87	7,03	0,134
L'inflation ne cause pas les AEN au sens de Granger	87	3,29	0,511

Source : calculs des services du FMI

Note : avoirs extérieurs nets : (différence logarithmique) des avoirs extérieurs nets ; taux de change effectif nominal : (différence logarithmique) du taux de change effectif nominal ; inflation : taux d'inflation annuel global.

Bibliographie

- Lahreche A., Jewell A. and Tapsoba S.J.A. (2014): Enhancing the Effectiveness of Monetary Policy in Algeria. IMF eLibrary: [Enhancing the Effectiveness of Monetary Policy in Algeria1 in: IMF Staff Country Reports Volume 2014 Issue 034 \(2014\)](#).
- Bernanke, Ben S., and Gertler. M. (1995): "Inside the Black Box: The Credit Channel of Monetary Policy Transmission." *Journal of Economic Perspectives* 9 (4): 27–48.
<https://doi.org/10.1257/jep.9.4.27>.
- Mishra, P., and P. Montiel (2012), "How Effective Is Monetary Transmission in Low-Income Countries? A Survey of the Empirical Evidence", IMF Working Paper 12/143 (Washington: International Monetary Fund).
- Mishkin, Frederic S. (1995): "Symposium on the Monetary Transmission Mechanism." *Journal of Economic Perspectives* 9 (4): 3–10.
- Ha, J. Kim, D. Ayhan Kose, M. and Prasada E. (2024). *Resolving Puzzles of Monetary Policy Transmission in Emerging Markets. Global Economic Prospects*. Policy Research Working Paper 10974 Washington, DC: World Bank.
- Saxegaard, M., (2006), "Excess Liquidity and Effectiveness of Monetary Policy: Evidence from Sub-Saharan Africa", IMF Working Paper 06/115 (Washington: International Monetary Fund) IMF Working Paper.
- Brandão-Marques L., Gelos G., Harjes T., Sahay R, Xue Y. (2020): Monetary Policy Transmission in Emerging Markets and Developing Economies, IMF Working Paper 035/2020 (Washington: International Monetary Fund) IMF Working Paper.

RENFORCER LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RECETTES

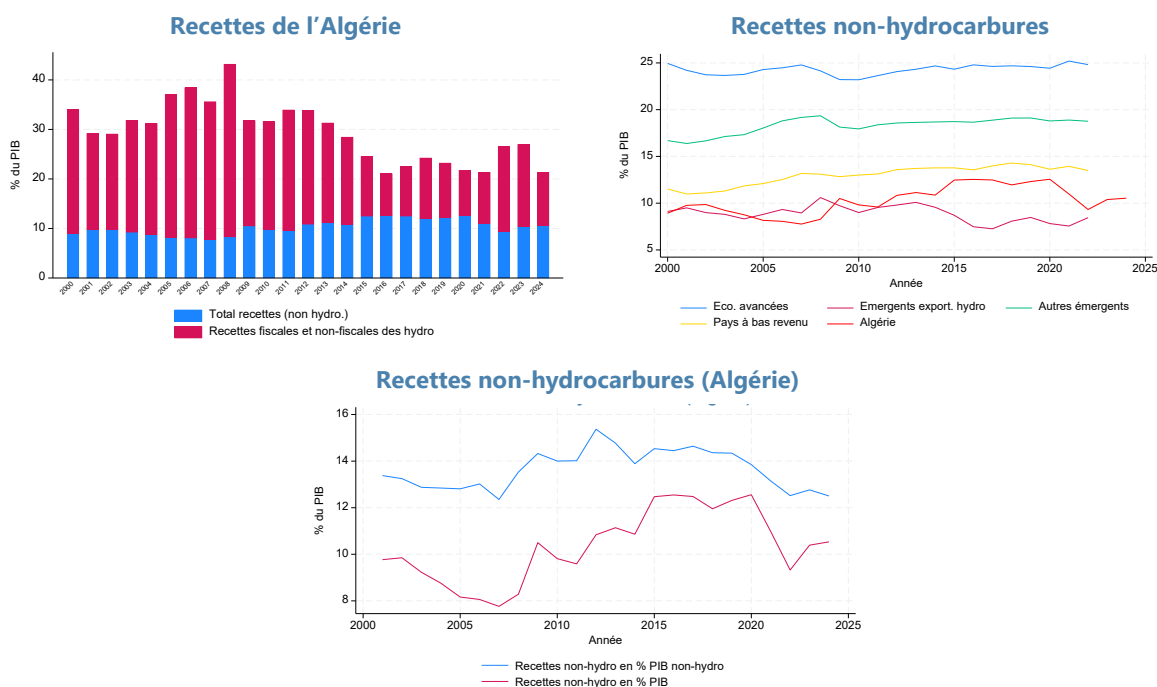
Dans le présent document, nous analysons les difficultés rencontrées dans la mobilisation des recettes et présentons les réformes envisagées pour améliorer la perception de l'impôt hors hydrocarbures. Les recettes tirées des hydrocarbures dominent les finances publiques algériennes et affichent une forte volatilité, tandis que les recettes fiscales hors hydrocarbures restent faibles et stagnent. À l'aide d'une analyse comparative fondée sur des régressions de panel, l'étude met en évidence un manque à gagner fiscal hors hydrocarbures de grande ampleur, représentant 2 à 4 % du PIB, ce qui souligne l'existence d'un considérable potentiel inexploité. Les principales contraintes sont notamment les résultats insuffisants de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur les sociétés (IS), l'étroitesse de l'assiette de l'impôt foncier et l'importance du secteur informel. Dans le présent document, nous recommandons des réformes fiscales axées sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la simplification des taux et des exonérations, le renforcement de l'administration fiscale et l'adoption d'une stratégie de recettes à moyen terme (SRMT) visant à consolider l'ensemble de ces initiatives. Ces réformes renforceraient la résilience des recettes et favoriseraient un rééquilibrage budgétaire durable.

A. Introduction

1. Depuis 2020, le secteur des hydrocarbures reste la première source de recettes publiques en Algérie (graphique 1, diagramme en haut à gauche). Le pétrole et le gaz ont généré à la fois des recettes fiscales (impôt sur les sociétés) et des recettes non fiscales (notamment des redevances et des dividendes des entreprises publiques), soit en moyenne 67 % des recettes totales sur la période. Toutefois, comme l'illustre le graphique, l'un des principaux problèmes budgétaires tient à la forte volatilité de ces recettes, qui sont directement liées aux cours internationaux des matières premières.

2. En revanche, les recettes fiscales hors hydrocarbures ont stagné au cours des deux dernières décennies, oscillant constamment autour de 10 % du PIB (graphique 1, diagramme en haut à gauche). Sur la période récente, ces recettes n'ont pas encore rebondi après la crise de la COVID-19 : en 2019, elles représentaient 12,3 % du PIB, contre seulement 10,6 % en 2024. Comme le montre le diagramme en haut à droite du graphique 1, bien que ce chiffre soit légèrement supérieur à la moyenne des autres pays émergents exportateurs de combustibles, il reste nettement inférieur à celui des pays émergents non exportateurs de combustibles. Comme le montre le diagramme en bas à gauche, les recettes hors hydrocarbures, en particulier lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB hors hydrocarbures, sont nettement plus stables que les recettes du secteur des hydrocarbures.

Graphique 1. Pourcentage du pétrole et du gaz dans les recettes et comparaisons internationales



Sources : base de données longitudinales sur les recettes dans le monde ; calculs des services du FMI.

3. Il est essentiel de renforcer la mobilisation des recettes hors hydrocarbures.

Le contexte macroéconomique au sens large montre qu'il est urgent d'augmenter les recettes hors hydrocarbures. Le solde primaire hors hydrocarbures s'est progressivement détérioré (passant de – 6,9 % du PIB hors hydrocarbures en 2018 à –15,3 % en 2024), tandis que les besoins en dépenses publiques ne cessent d'augmenter. Cela renforce les arguments en faveur de la consolidation des recettes fiscales, en particulier si l'Algérie doit limiter sa dépendance à l'égard des emprunts extérieurs.

B. Estimation de la capacité fiscale de l'Algérie et des possibilités d'enregistrer des recettes fiscales supplémentaires

Capacité fiscale des secteurs autres que le secteur des hydrocarbures de l'Algérie

4. Nous estimons la capacité fiscale de l'Algérie à l'aide d'une approche de comparaison par régressions de panel. Cette approche s'appuie sur les travaux de Benitez *et al.* (2023)¹⁵, qui fournissent une analyse similaire pour différents pays à travers le monde. La méthodologie analyse les différences entre les pays dans la perception de l'impôt et les lie à des facteurs explicatifs, notamment, dans le modèle de référence (modèle 1), le PIB par habitant, le pourcentage du PIB

¹⁵ Pour une présentation détaillée de la méthodologie, voir Benitez *et al.* (2023), annexe 1.

dans la valeur ajoutée agricole et le commerce, et l'efficacité de l'État¹⁶ La capacité fiscale (ou la frontière fiscale) de chaque pays est ensuite établie en mettant en correspondance une régression des recettes fiscales et les variables explicatives, la mise en correspondance ayant pour objet de définir les niveaux les plus élevés de recettes fiscales observés pour des niveaux donnés des variables explicatives. L'ampleur du manque à gagner fiscal est estimée en comparant la capacité fiscale estimée par rapport aux impôts perçus actuellement.

5. Pour vérifier la robustesse des résultats, le modèle est ensuite étendu afin d'inclure le pourcentage du PIB provenant du secteur extractif¹⁷ dans ses facteurs explicatifs (modèle 2). Étant donné que le modèle 2 compare généralement davantage l'Algérie à d'autres pays émergents exportateurs de combustibles, dont la faiblesse des recettes hors hydrocarbures est relativement similaire, il propose une frontière fiscale moins « ambitieuse ». Il peut donc être considéré comme une frontière fiscale minimale, plus basse. En revanche, le modèle 1 peut être interprété comme proposant un objectif plus ambitieux.

6. L'analyse met l'accent sur les recettes fiscales hors hydrocarbures. Étant donné que les recettes du secteur des hydrocarbures sont très sensibles aux fluctuations des cours internationaux du pétrole et du gaz, le concept de capacité fiscale structurelle est moins significatif pour cette composante. En outre, comme il a été noté, l'Algérie a précisément pour objectif d'étendre la fiscalité hors hydrocarbures. Conformément à la pratique habituelle (Benitez *et al.*, 2023 ; Verdier *et al.*, 2022), notre analyse se penche donc en particulier sur ces recettes. Les données sur les recettes sont tirées de la base de données longitudinales du FMI sur les recettes dans le monde pour 163 pays entre 1990 et 2022¹⁸.

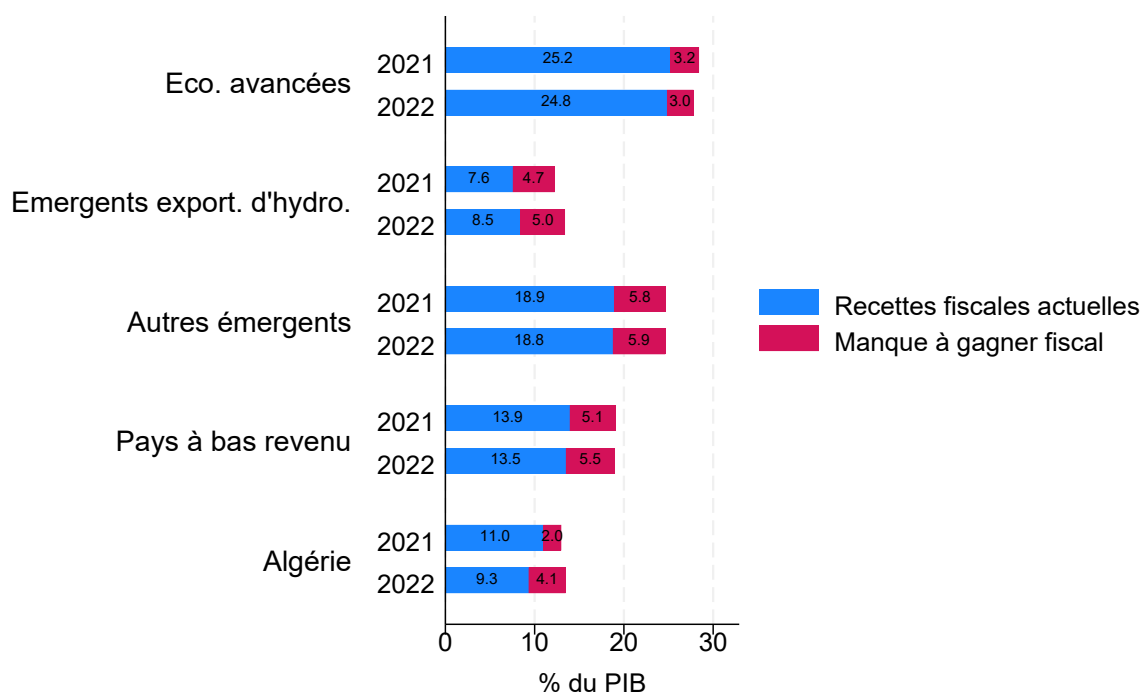
7. Les résultats du modèle de référence (modèle 1) montrent que l'estimation du manque à gagner fiscal hors hydrocarbures de l'Algérie est considérable, entre 2,0 et 4,1 % du PIB (Graphique 2). Cela implique une capacité fiscale hors hydrocarbures de 13,5 % du PIB en moyenne pour ces années (ou 15,9 % du PIB hors hydrocarbures). Dans ce modèle de référence, le manque à gagner fiscal de l'Algérie est inférieur à celui d'autres pays exportateurs de combustibles (par exemple, en 2022, 4,1 % du PIB contre 5 %), mais cela s'explique en grande partie par le fait que les recettes fiscales actuelles de l'Algérie sont plus élevées, autrement dit que l'Algérie se rapproche de sa frontière fiscale. En réalité, l'effort fiscal de l'Algérie est caractéristique des autres pays émergents exportateurs de pétrole, qui est marqué par une forte dépendance à l'égard des recettes provenant des hydrocarbures¹⁹.

¹⁶ Indicateurs de gouvernance mondiaux de la Banque mondiale.

¹⁷ Rentes totales provenant des ressources naturelles (% du PIB), Indicateurs du développement dans le monde.

¹⁸ Selon Benitez *et al.* (2023), les cotisations de sécurité sociale sont exclues de l'estimation de la capacité fiscale, car certains pays les affectent davantage que d'autres au financement des retraites et à d'autres transferts sociaux. Cela affaiblit leur interprétation en tant qu'impôt dans l'analyse comparative, car un impôt est un paiement obligatoire pour lequel aucun avantage direct n'est attendu.

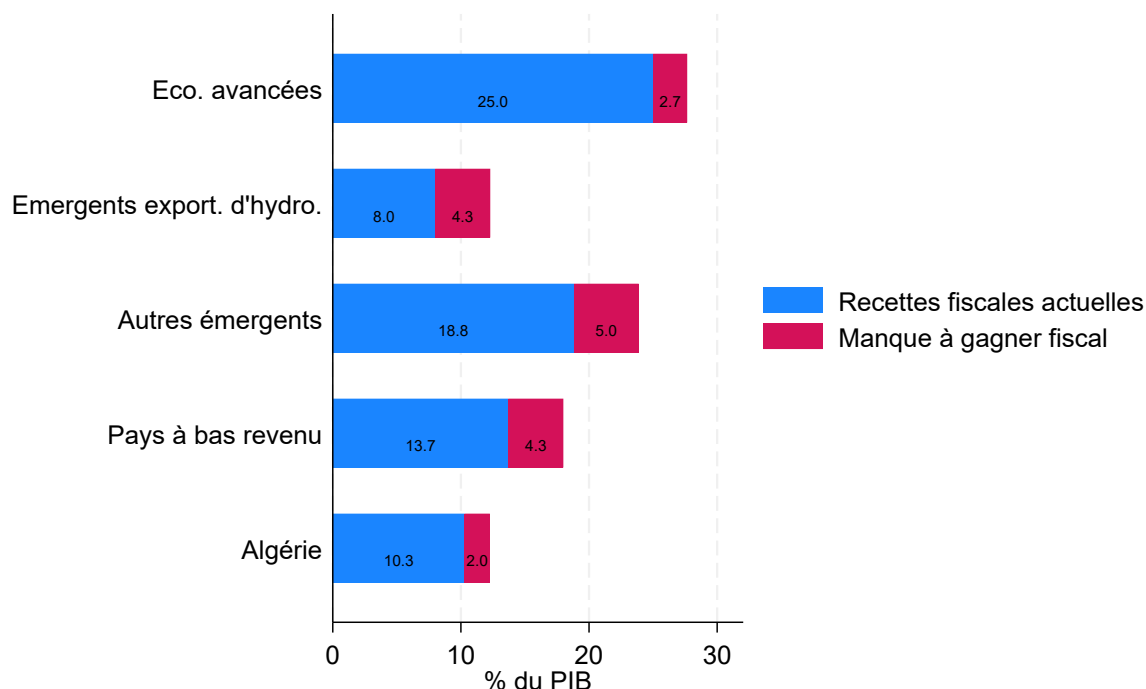
¹⁹ Voir Verdier *et al.* (2022) et figure 4 ci-dessous.

Graphique 2. Capacité fiscale hors hydrocarbures de l'Algérie (2021–22), modèle 1

Sources : base de données longitudinales du FMI sur les recettes dans le monde ; *Perspectives de l'économie mondiale* ; Indicateurs du développement dans le monde ; calculs des services du FMI.

Note : Les variables explicatives sont le PIB par habitant, le pourcentage du PIB dans la valeur ajoutée agricole et le commerce, et l'efficacité de l'État.

8. Dans le modèle 2, le manque à gagner fiscal reste non négligeable, à environ 2 % du PIB, alors même que nous avons explicitement neutralisé les effets de la part de l'économie des hydrocarbures dans le PIB. Cette version du modèle permet d'envisager le fait que l'ampleur du secteur exportateur de combustibles a une incidence sur la capacité fiscale hors hydrocarbures d'un pays. Étant donné que les pays émergents exportateurs de pétrole dégagent nettement moins de recettes hors hydrocarbures que les autres pays émergents (voir figure 4), la capacité estimée hors hydrocarbures serait probablement inférieure si cette caractéristique structurelle était prise en considération. Si le manque à gagner fiscal estimé de l'Algérie est effectivement légèrement inférieur dans cette configuration, il reste néanmoins important, à quelque 2 % du PIB, soit 2,35 % du PIB hors hydrocarbures (Graphique 3). Une façon d'interpréter ce résultat est que, même si le secteur des hydrocarbures continue de dominer l'économie algérienne et que la diversification reste limitée, le potentiel estimé des recettes fiscales hors hydrocarbures demeure important, à environ 2 % du PIB. Ce chiffre peut donc être considéré comme une estimation basse.

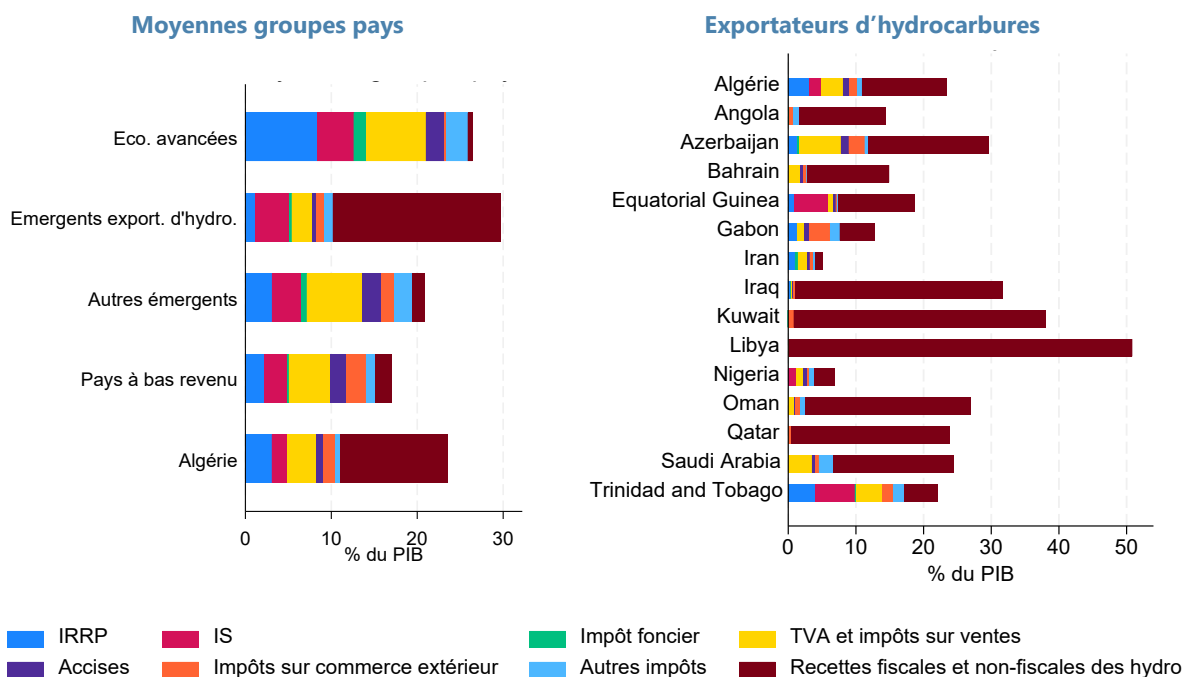
Graphique 3. Capacité fiscale hors hydrocarbures de l'Algérie (2021), modèle 2

Sources : base de données longitudinales du FMI sur les recettes dans le monde ; *Perspectives de l'économie mondiale* ; Indicateurs du développement dans le monde ; calculs des services du FMI.

Note : Les variables explicatives sont le PIB par habitant, le pourcentage du PIB dans la valeur ajoutée agricole, le commerce, l'efficacité de l'État et le pourcentage du secteur extractif dans le PIB.

Où est-il possible d'engranger des recettes supplémentaires ?

9. La composition des recettes de l'Algérie indique qu'il existe des perspectives de croissance des recettes dans les principaux impôts nationaux de base. Conformément aux estimations du manque à gagner fiscal présentées plus haut, la composition des recettes dans le graphique 4 (diagramme de gauche) montre que les recettes fiscales globales, en pourcentage du PIB, sont inférieures à la moyenne des pays émergents non exportateurs de combustibles et même des pays à bas revenu. À cet égard, l'Algérie ressemble à la plupart des pays émergents exportateurs de combustibles, où, là encore, les recettes tirées des industries extractives occupent la première place dans le recouvrement total de l'impôt (Verdier *et al.*, 2022). En outre, les différents impôts de base (TVA et impôt sur les sociétés), qui constituent généralement les principales sources de recettes non pétrolières, sont nettement moins élevés en Algérie que dans tous les autres groupes de pays comparables, à l'exception des pays émergents exportateurs de combustibles. Le graphique 4 (diagramme de droite) montre que la plupart des pays exportateurs de pétrole (à l'exception de Trinité-et-Tobago) se heurtent à des difficultés comparables pour diversifier leurs recettes.

Graphique 4. Composition des recettes (moyennes au cours de la période 2018–24)

10. La TVA et l'impôt sur les sociétés ne sont pas à la hauteur de leur potentiel en Algérie.

Les recettes de la TVA n'ont représenté en moyenne que 3,3 % du PIB entre 2018 et 2024, ce qui témoigne plus largement de la difficulté de dégager des recettes hors hydrocarbures dans les pays exportateurs d'hydrocarbures. À titre de comparaison, les recettes de la TVA dans les pays émergents non exportateurs de combustibles ont atteint 6,5 % du PIB au cours de la même période. De même, l'impôt sur les sociétés n'a rapporté que 1,8 % du PIB en Algérie, contre 3,4 % dans les pays émergents non exportateurs de pétrole, ce qui montre là encore qu'il reste beaucoup à faire.

11. Les dépenses fiscales, qui expliquent le manque à gagner au niveau des recettes fiscales, sont généralement importantes en Algérie.

À elles seules, les dépenses fiscales de TVA sont estimées à environ 1,5 % du PIB en 2023, tandis que celles de l'impôt sur les sociétés sont estimées à 0,24 % du PIB. Au total, les dépenses fiscales relatives à ces instruments s'élèvent à environ 1,7 % du PIB, ce qui souligne l'ampleur du manque à gagner fiscal.

12. L'incivisme fiscal aggrave le manque à gagner fiscal, principalement en raison de l'économie informelle.

L'économie informelle, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture, le commerce et la construction, a contribué de manière notable à l'insuffisance des recettes fiscales globales. D'après des études récentes, l'économie non déclarée représenterait environ 32 % du PIB total de l'Algérie²⁰. S'agissant des recettes fiscales, cet incivisme fiscal aggrave

²⁰ Voir Cardarelli et al. (2022) et <https://www.worldbank.org/en/research/brief/informal-economy-database>.

encore le manque à gagner, et il est sans doute particulièrement prononcé pour ce qui concerne le recouvrement de l'impôt sur les sociétés.

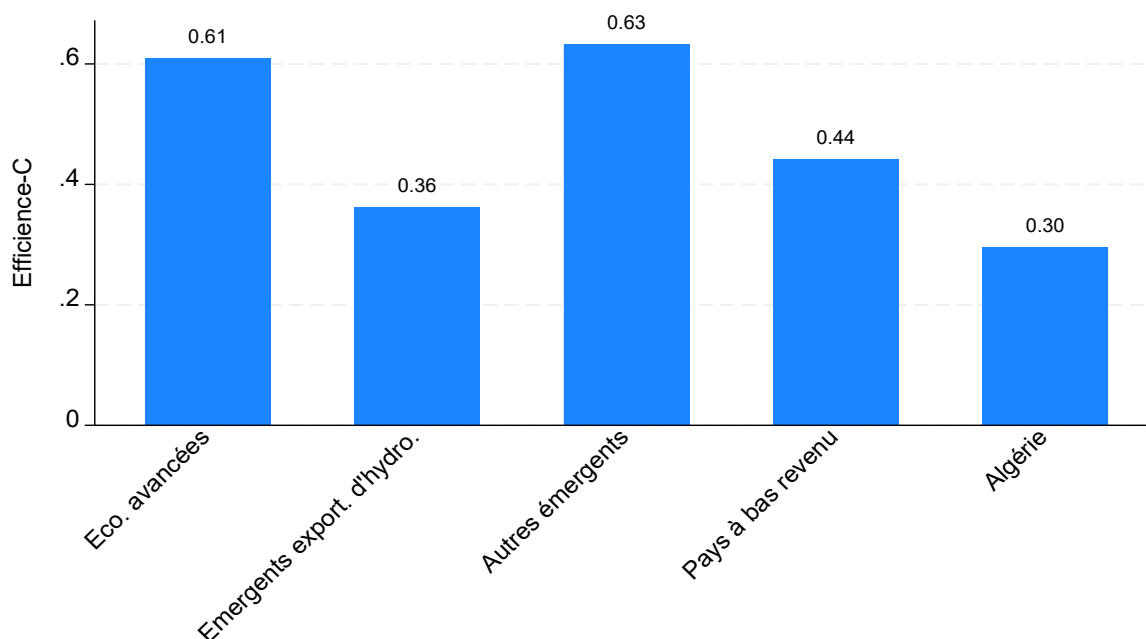
C. Perspectives : réformes envisagées

13. Le système fiscal algérien offre des possibilités de générer des recettes grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la simplification. Le système actuel se caractérise par sa complexité, la multiplicité des taux et la généralisation des exonérations, qui érodent l'assiette fiscale et affaiblissent le civisme fiscal. La simplification des taux de TVA et des exonérations, la rationalisation des mesures d'incitation relatives à l'impôt sur les sociétés et l'actualisation des évaluations foncières et du recouvrement de l'impôt foncier pourraient considérablement augmenter les recettes. De même, une meilleure utilisation des droits d'accise permettrait d'accroître les recettes. Dans la présente section, nous passons en revue les possibilités offertes pour chaque impôt majeur.

Fiscalité indirecte

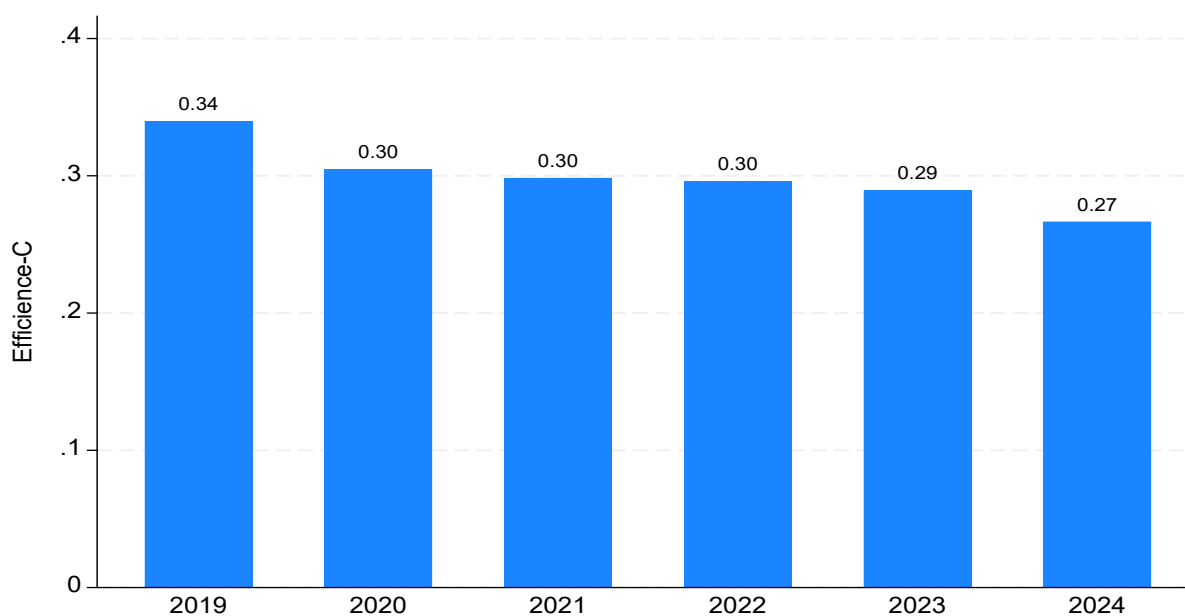
14. Le fonctionnement de la TVA pâtit de la multiplicité des exonérations et de la réduction des taux. Une dynamique d'accumulation des exonérations et d'imposition au taux zéro, ainsi que l'application généralisée du taux réduit de TVA (9 %, contre un taux normal de 19 %), compromet l'efficacité de la taxe. Cela entraîne :

- Une érosion de l'assiette fiscale, avec une baisse de l'efficacité C (le ratio recettes réelles/recettes potentielles) : en moyenne 30 % entre 2018 et 2024, contre 42 % dans les pays émergents exportateurs de combustibles et 59 % dans les pays émergents (Graphique 5). De plus, la tendance est clairement à la baisse, l'efficacité C tombant à seulement 27 % en 2024 (Graphique 6).
- Une complexité administrative, car 70 % des demandes de remboursement de crédit de TVA proviennent d'exonérations qui permettent des déductions fiscales sur les intrants (c'est-à-dire l'imposition au taux zéro).
- Une perte de neutralité de la TVA, qui est généralement l'un de ses principaux atouts, en raison de la grande variation des taux d'imposition effectifs entre les différentes catégories de produits. Cela suppose aussi une difficulté à taxer indirectement le secteur informel, qui constitue normalement l'un des principaux atouts de la TVA.
- Un caractère régressif accru, les dépenses fiscales liées à la TVA profitant de manière disproportionnée aux ménages à revenus élevés.

Graphique 5. TVA : comparaisons internationales de l'efficience-C

Sources : base de données longitudinales du FMI sur les recettes dans le monde ; *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Notes : 1) Moyennes sur la période 2018–24 ; 2) L'efficience C est le rapport entre les recettes de TVA observées et son potentiel théorique calculé en appliquant le taux normal de la TVA à la consommation privée agrégée.

Graphique 6. TVA : évolution de l'efficience-C (Algérie)

Sources : base de données longitudinales du FMI sur les recettes dans le monde ; *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

15. La réforme de la TVA consisterait notamment à s'attaquer aux exonérations excessives et à l'imposition au taux zéro, ainsi qu'à améliorer son mécanisme de remboursement des crédits. Compte tenu de ces faiblesses, une réforme du système de TVA est souhaitable. Les principales mesures consisteront à rationaliser les exonérations et l'imposition au taux zéro et à limiter le taux réduit aux produits de première nécessité²¹ et aux intrants agricoles. Afin de rétablir la neutralité de la TVA et d'améliorer le civisme fiscal, les réformes devraient également s'attaquer aux obstacles juridiques et administratifs qui empêchent le remboursement rapide des crédits et réduire progressivement les exonérations et l'imposition au taux zéro dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'immobilier. Le gain total de recettes résultant de ces réformes est estimé à environ 0,75 % du PIB, soit environ la moitié des dépenses fiscales de TVA estimées²².

16. Il serait possible d'étendre les droits indirects, notamment sur les combustibles et le tabac. Les produits du tabac, l'alcool et certains produits de luxe sont taxés de manière appropriée au titre de la taxe intérieure sur la consommation²³, tandis que les combustibles fossiles sont soumis à la taxe sur les produits pétroliers (TPP). Le régime d'accise algérien comprend des taxes spécifiques (*ad quantum*), qui sont un excellent moyen de lutter contre les externalités négatives sur la santé et l'environnement, ce qui est encourageant (voir le tableau 1). Cependant, comme le montre le graphique 4, les impôts indirects n'ont représenté en moyenne que 0,9 % du PIB entre 2018 et 2024, contre 2,2 % dans les pays non exportateurs de pétrole. Cela indique qu'il est possible d'étendre les droits indirects, avec l'avantage supplémentaire, par rapport à de nombreuses autres réformes fiscales, de générer des recettes supplémentaires à court terme. Les droits d'accise sur le tabac (sur les cigarettes) ont augmenté en 2025, passant de 37 à 50 dinars par paquet, ce qui constitue un pas dans la bonne direction.

²¹ Il conviendrait de coordonner cette réforme avec la réforme des subventions et de la réglementation des prix connexe, qui s'appliquent souvent aux mêmes produits.

²² Les outils du Département des finances publiques du FMI (en particulier la RA-GAP pour la TVA) permettant de mesurer avec précision l'écart fiscal pourraient être mobilisés pour affiner cette estimation, à condition qu'il y ait une coordination avec la Banque mondiale, qui a apporté son soutien à la modélisation de l'écart de TVA. Voir <https://www.imf.org/en/Capacity-Development/Training/ICDTC/Courses/VGAPx>.

²³ Taxe intérieure de consommation.

Tableau 1. Droits d'accise (sélection)

Produit	Taux spécifique / Taux ad valorem
Cigarettes / tabac	10–15 % (additionnel), 5 % (depuis 2022), 50 DZD par paquet (depuis 2024)
Cigarettes électroniques	40 %
Allumettes / briquets	20 %
Bière	3 971 DZD/hl (spécifique), 10 % (ad valorem)
Café	10 %
Biens de luxe	Jusqu'à 30 %
Carburants (ordinaire)	800 DZD/hl
Carburants (super / sans plomb)	900 DZD/hl
Gazole (diesel)	1 DZD/hl

Sources : Ministère des Finances ; Bureau international de documentation fiscale.

Fiscalité directe

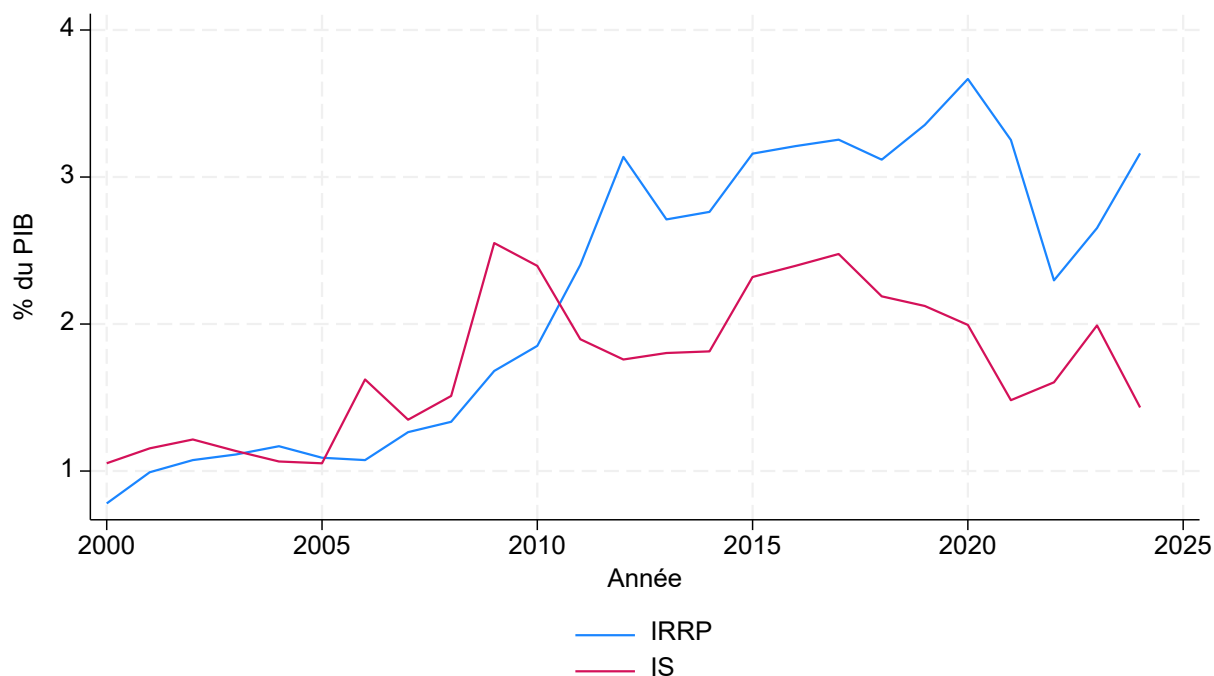
17. L'impôt sur les sociétés est caractérisé par une multiplicité de taux et comprend de nombreuses exonérations et incitations²⁴. L'impôt sur les sociétés comporte trois taux distincts en fonction de la nature de l'activité industrielle et commerciale. Un taux réduit de 19 % s'applique aux activités manufacturières, tandis qu'un taux de 23 % s'applique aux entreprises présentes dans les secteurs de la construction, des travaux publics, de l'hydraulique, du tourisme et des activités thermales (à l'exception des agences de voyages). Toutes les autres activités sont imposées au taux normal de 26 %. En outre, les entreprises manufacturières bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 10 % sur les bénéfices réinvestis, tandis que les dépenses liées à la recherche-développement interne ou aux partenariats d'innovation avec de jeunes entreprises certifiées sont déductibles à hauteur de 30 % des bénéfices imposables. Parallèlement, le Code des investissements de 2022 prévoit des incitations supplémentaires dans le cadre de trois régimes (sectoriel, régional et projets structurels à grande échelle) accordant des exonérations d'impôt généreuses pouvant aller jusqu'à dix ans, en fonction de la nature et de la localisation de l'investissement.

18. Cette complexité nuit à la neutralité, à la transparence et au potentiel de recettes de l'impôt sur les sociétés. La multiplicité des taux et des exonérations augmente le coût du civisme fiscal tant pour les entreprises que pour l'administration fiscale, tout en facilitant l'incivisme fiscal. Par exemple, l'application d'un taux différent aux bénéfices réinvestis est notoirement difficile à contrôler et à administrer, étant donné que l'investissement est généralement financé à partir de ressources fongibles. De plus, la multiplicité des taux affaiblit la neutralité sectorielle. En fin de compte, cette complexité tend à éroder les recettes de l'impôt sur les sociétés, qui sont nettement inférieures à celles des pays comparables, comme indiqué plus haut. Comme le montre le Graphique 7, les recettes de l'impôt sur les sociétés ont stagné au cours de la dernière décennie et ont été dépassées par celles de l'IRPP.

²⁴ Impôt sur le bénéfice des sociétés.

19. Le régime fiscal simplifié pour les PME (Impôt Forfaitaire Unique, IFU) couvre environ 80 % de l'ensemble des entreprises et joue un rôle essentiel dans la formalisation des entreprises. L'IFU est un impôt lié au chiffre d'affaires qui s'applique aux PME dont le revenu annuel est inférieur à 8 millions de dinars (environ 61 000 dollars). Les taux varient de 5 à 12 % et le paiement annuel minimum a été augmenté de 10 000 à 30 000 dinars en 2025 afin de renforcer le recouvrement. Parallèlement au régime des autoentrepreneurs, qui cible les travailleurs indépendants, l'IFU favorise l'intégration des petites entreprises dans l'économie formelle. L'un des obstacles majeurs consiste toutefois à encourager les PME, à mesure qu'elles se développent, à passer au régime standard, ce qui renforce également l'argument en faveur d'une simplification de l'impôt sur les sociétés au taux normal.

Graphique 7. Recettes de l'IRPP et de l'impôt sur les sociétés



Source : base de données longitudinales sur les recettes dans le monde (WoRLD).

20. Parmi les options envisageables pour réformer l'impôt sur les sociétés, on peut citer la rationalisation de la structure des taux et des incitations à l'investissement. L'uniformisation des taux et la rationalisation des incitations fiscales sont des orientations prometteuses pour la réforme de l'impôt sur les sociétés. En outre, la réforme internationale de la fiscalité des entreprises en cours dans le cadre du Pilier 2²⁵ sera pour l'Algérie l'occasion d'aligner ses incitations à l'investissement sur le cadre fiscal mondial minimum et de relever la fiscalité minimale des

²⁵ Le Pilier 2 est une initiative de réforme fiscale de portée mondiale qui impose un taux d'imposition effectif minimum de 15 % pour les multinationales afin de réduire le transfert des bénéfices et la concurrence fiscale. Voir <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/global-minimum-tax/global-anti-base-erosion-model-rules-pillar-two.html>.

entreprises²⁶. Cependant, même si les modifications apportées aux incitations à l'investissement sont relativement récentes (2022), il n'est probablement pas souhaitable de procéder à des réformes importantes dans ce domaine à court terme.

21. Améliorer le régime fiscal des industries extractives. Avec d'importantes réserves de phosphates, de fer, de zinc, de plomb et d'autres minéraux, les industries extractives peuvent contribuer fortement à la diversification économique et à l'augmentation des recettes fiscales. La mise en place d'un régime fiscal plus progressif, axé sur les bénéfices, pourrait rendre le secteur plus attractif pour les investisseurs privés, tout en garantissant à l'État une part équitable des recettes pendant les périodes de forte hausse des cours des produits de base. Compte tenu de la faiblesse des recettes actuelles du secteur extractif (environ 0,02 % du PIB), un régime de redevances progressives axé sur les bénéfices pourrait probablement générer des recettes supplémentaires²⁷.

22. L'IRPP a enregistré de meilleurs résultats, en particulier récemment²⁸. Comme le montre le Graphique 7, les recettes de l'IRPP sont en hausse et sont globalement alignées sur celles des pays comparables, comme indiqué plus haut. Une révision en 2022 s'est traduite par une baisse des taux de l'IRPP, de nombreux travailleurs du secteur privé passant sous le seuil d'exonération. Cette réforme a amélioré la progressivité de l'IRPP, sans effet notable sur ses recettes globales jusqu'à présent (Graphique 7). Cela est peut-être dû à l'augmentation des salaires dans le secteur public en 2022, 2023 et 2024, qui a compensé les pertes de recettes potentielles. Le Tableau 2 montre que la capacité redistributive de l'IRPP (la différence entre le coefficient de Gini avant et après la redistribution des revenus) est de 4,78, ce qui est comparable à celle de certains pays de référence, tels que l'Égypte, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Maroc. Cela se vérifie également dans le graphique 8 qui présente les taux marginaux et moyens de l'IRPP dans ces pays.

²⁶ Quelle que soit sa rentabilité, chaque entreprise doit actuellement s'acquitter chaque année d'un montant minimum au titre de l'impôt sur les sociétés de 10 000 DZD (environ 70 dollars).

²⁷ Si les cours de l'énergie et des matières premières sont influencés par les tendances de la demande mondiale, les cours des matières premières, comme ceux des phosphates, du fer et du zinc, réagissent plus directement à la demande sectorielle de l'agriculture et de la construction.

Par conséquent, l'augmentation des recettes du secteur extractif ne contribuerait pas nécessairement à accroître la volatilité globale des recettes.

²⁸ Impôt sur le revenu global.

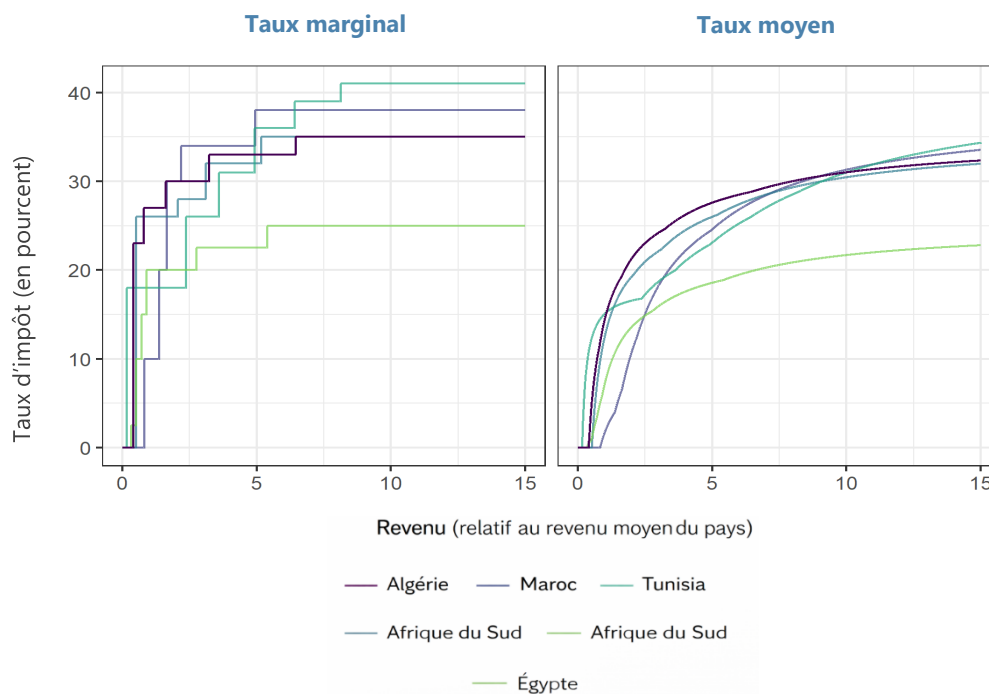
Tableau 2. Indicateurs et comparateurs de l'IRPP

Indicateurs	Algérie	Égypte	Afrique du Sud	Tunisie	Maroc
Paramètres fiscaux de base					
Déduction de base (monnaie nationale)	240 000	24 000	16 425	5 000	30 000
Taux marginal au-dessus de la déduction	23,00	2,50	18,00	26,00	10,00
Taux marginal supérieur de l'IRPP	35,00	25,00	45,00	35,00	38,00
Caractéristiques du système fiscal					
Recettes (en % du PIB)	3,14	1,64	9,11	7,58	3,62
Part des contribuables hors du champ de l'impôt (%)	17,49	19,54	34,27	39,25	70,10
Taux d'imposition agrégé	19,10	11,87	25,32	16,44	13,73
Taux d'imposition agrégé (au-dessus du seuil)	19,50	12,17	25,96	18,35	18,79
Redistribution					
Coefficient de Gini avant impôt	48,70	57,19	76,88	53,05	60,04
Coefficient de Gini après impôt	43,92	53,17	72,23	47,76	54,52
Capacité redistributive	4,78	4,02	4,65	5,29	5,52
Taux moyens d'imposition par quintile					
Quintile 1	1,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Quintile 2	9,45	0,82	3,05	0,17	0,00
Quintile 3	13,96	2,84	10,16	8,58	0,00
Quintile 4	18,31	7,89	14,37	15,01	2,39
Quintile 5	31,43	22,78	39,64	30,92	33,61

Sources : Outil d'évaluation de l'IRPP ; FMI.

Note : Toutes les valeurs sont exprimées en pourcentage, sauf indication contraire. Dernières années pour lesquelles ces données sont disponibles.

Graphique 8. Taux de l'IRPP en Algérie et dans des pays de référence



Sources : base de données sur les inégalités mondiales ; Bureau international de documentation fiscale ; outil d'évaluation de l'IRPP ; FMI.

23. Néanmoins, il est possible de simplifier l'IRPP. L'IRPP comporte une multiplicité de tranches et un régime complexe de déductions et de crédits, ce qui rend plus difficile l'observation des règles aussi bien de la part des contribuables que de l'administration. À vrai dire, l'IRPP se caractérise par un degré élevé de fragmentation en raison d'un large éventail de déductions, d'abattements et de crédits d'impôt, dont bon nombre sont sectoriels, catégoriels ou conditionnels. Si, dans certains cas, le but est de garantir la progressivité ou de protéger les personnes à faible revenu, le résultat global est un système difficile à comprendre pour les contribuables et lourd à gérer. La simplification de la structure de l'IRPP, en regroupant les déductions, en limitant les exemptions et en révisant les régimes spéciaux, renforcerait l'équité, améliorerait le civisme fiscal et favoriserait une plus forte mobilisation des recettes.

24. En Algérie, la taxe foncière est une composante essentielle du financement des collectivités locales, mais elle se heurte à d'importants obstacles structurels²⁹. Bien qu'elle représente une part importante des recettes fiscales locales, l'assiette fiscale globale demeure étroite et les taux de recouvrement sont faibles. Comme le montre le graphique 4, sa contribution au total des recettes est minime, alors que, selon les estimations, elle pourrait être supérieure à 1 % du PIB. L'un des principaux facteurs à l'origine de cette contre-performance est que les valeurs foncières administratives utilisées pour calculer l'assiette fiscale sont sans commune mesure avec les valeurs réelles du marché. Cela compromet la capacité des administrations locales, en particulier dans les municipalités rurales et de petite taille, de mobiliser des recettes suffisantes pour répondre aux besoins locaux. La mise en place d'un système d'impôt foncier fonctionnel devrait donc faire partie intégrante du programme plus large de réforme fiscale.

25. S'attaquer aux petites taxes inefficaces. Enfin, le régime fiscal algérien comprend de nombreuses petites taxes qui génèrent des recettes limitées tout en imposant des coûts administratifs fixes³⁰. Une réforme globale devrait réévaluer ces taxes, en mettant en balance leur potentiel de recettes et la complexité qu'elles ajoutent au système.

Administration fiscale

26. Renforcer l'administration fiscale. L'administration fiscale algérienne s'est employée activement à dématérialiser ses opérations et à améliorer ses systèmes d'information. Parmi les autres possibilités d'amélioration importantes, la mise en place d'un cadre complet de gestion des risques pour les principaux secteurs³¹, notamment le pétrole et le gaz, pourrait considérablement renforcer le civisme fiscal et contribuer à la stabilisation des recettes.

²⁹ *Taxe foncière.*

³⁰ Y compris les droits de timbre, la taxe de domiciliation bancaire, la taxe pour usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de la télévision et la taxe de publicité. La Loi de finances 2025 à elle seule a créé trois nouvelles taxes : la taxe perçue au titre des autorisations de production audiovisuelle, la taxe perçue sur la carte nationale du journalisme professionnel, et la taxe perçue au titre de l'accréditation des correspondants permanents des médias de droit étranger.

³¹ Voir Betts (2022).

27. Le recouvrement des arriérés d'impôts est un enjeu budgétaire majeur. L'administration fiscale a à juste titre alloué des ressources substantielles au recouvrement des dettes fiscales en souffrance, dont environ 1 500 milliards de dinars (environ 4,4 % du PIB de 2024) sont considérés comme recouvrables. Les recouvrements annuels potentiels sont estimés à environ 200 milliards de dinars, soit 0,6 % du PIB, ce qui représente un montant très important.

28. La mise en œuvre de l'outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale (TADAT) permettrait de définir les priorités en matière de réforme de l'administration fiscale. Le TADAT est un cadre internationalement reconnu, mis au point par le FMI pour évaluer les points forts et les faiblesses de l'administration fiscale d'un pays³². Le TADAT utilise une méthodologie normalisée pour évaluer des domaines clefs (immatriculation fiscale, déclaration, paiement, civisme fiscal, règlement des litiges, etc.), couvrant les principaux impôts, tels que l'impôt sur le revenu et la TVA. L'évaluation s'articule autour de neuf domaines d'analyse de la performance, les résultats étant notés de A (bonnes pratiques) à D (faible performance). Le TADAT fournit aux États et aux partenaires pour le développement une base objective pour définir les objectifs de réforme prioritaires, suivre les progrès et harmoniser l'assistance technique, ce qui permet de favoriser l'efficacité et la transparence des systèmes fiscaux. Il convient de noter que la Tunisie et le Maroc ont déjà procédé à des évaluations TADAT ces dernières années.

D. Conclusion : vers une stratégie de mobilisation des ressources intérieures

29. Une réforme fiscale plus poussée permettrait de mobiliser d'importantes ressources intérieures supplémentaires. L'Algérie dispose des atouts nécessaires pour augmenter ses recettes fiscales hors hydrocarbures d'environ 2 à 4 % du PIB. Les principaux objectifs de réforme prioritaires consistent à élargir l'assiette fiscale en rationalisant les exonérations et les taux des principaux impôts et à renforcer les taxes sous-utilisées, telles que les droits d'accise, l'impôt foncier et les redevances minières.

30. Amélioration de la conception du système fiscal. L'accent mis sur les objectifs de réforme prioritaires des principaux impôts intérieurs pourrait nécessiter :

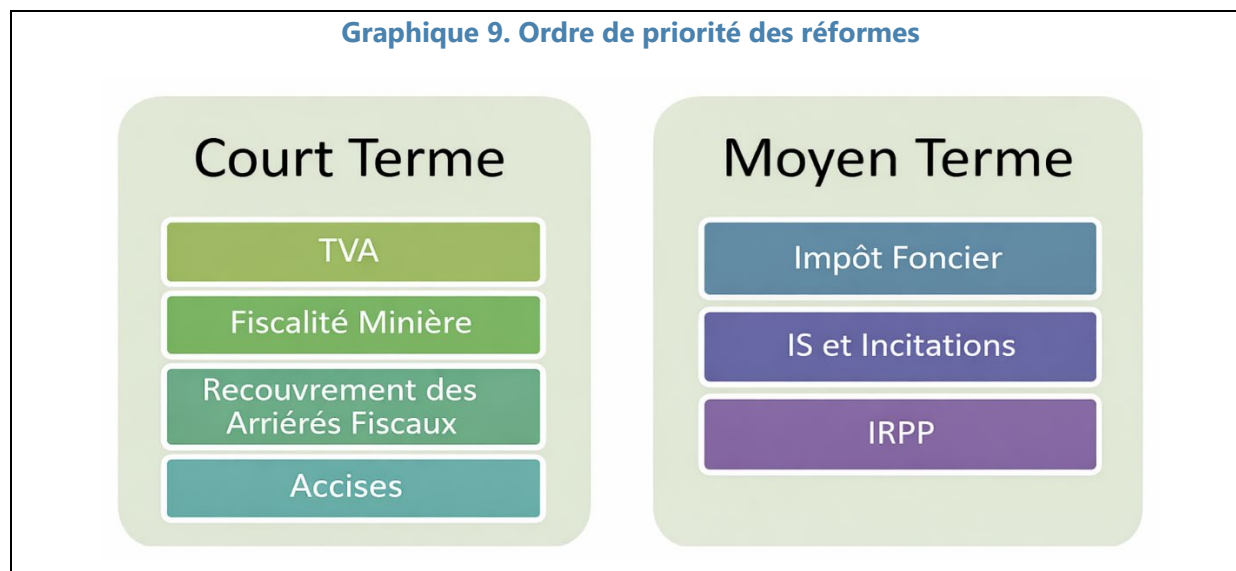
- De simplifier les taux d'imposition, en particulier de la TVA et de l'impôt sur les sociétés, en vue de réduire les distorsions et d'améliorer la neutralité.
- De rationaliser les exonérations et les incitations fiscales pour la TVA, l'impôt sur les sociétés et l'IRPP, avec des critères clairement définis et une utilisation limitée.
- D'améliorer la conception et le fonctionnement des droits d'accise, de l'impôt foncier et du régime fiscal applicable au secteur extractif.

³² Voir <https://www.tadat.org/>.

31. Toutefois, la stabilité du système fiscal est également importante, et il convient d'accorder une attention particulière à l'échelonnement et à la hiérarchisation des réformes.

Par exemple, comme mentionné plus haut, les incitations à l'investissement ont été modifiées relativement récemment (2022) et il ne serait pas opportun de les réformer à nouveau à court terme. De même, l'IRPP a été récemment réformé et ne constitue pas non plus une priorité à court terme. Des améliorations de la TVA, des régimes fiscaux appliqués au secteur extractif et des droits d'accise pourraient intervenir plus tôt, comme l'illustre le graphique 9. Le recouvrement des arriérés d'impôts, déjà bien engagé, demeure une priorité à court terme.

Graphique 9. Ordre de priorité des réformes



32. Vers une stratégie de mobilisation des recettes. Une stratégie de recettes à moyen terme (SRMT) pourrait s'avérer utile pour mettre en œuvre une réforme fiscale globale, incluant l'administration fiscale et la gestion du civisme fiscal. La SRMT est un cadre généralement étalé sur 4 à 6 ans, utilisé pour donner une visibilité à la réforme fiscale tout en assurant une coordination adéquate entre l'évolution de la fiscalité, les réformes de l'administration fiscale et la codification du droit fiscal. La SRMT a été utilisée dans 24 pays, dont l'Égypte³³. Une SRMT encadre la réforme du système fiscal de manière globale à moyen terme, avec quatre composantes interdépendantes :

- Un engagement politique soutenu, de la formulation à la mise en œuvre.
- Un soutien coordonné entre les partenaires de développement des capacités pour s'aligner sur les priorités des décideurs.
- Un objectif de recettes quantifié pour promouvoir le développement économique et social.
- Une approche globale intégrant les liens réciproques entre la politique, l'administration et le cadre juridique.

³³ Voir PCT (2023).

33. Des réformes structurelles seraient essentielles pour soutenir une réforme fiscale.

L'élargissement de l'inclusion financière et la limitation de l'utilisation des espèces dans les transactions, la lutte contre la corruption au sein de l'administration fiscale, l'amélioration de la transparence et la réduction du poids de l'économie informelle contribueraient à la réalisation de l'objectif de mobilisation des recettes.

Bibliographie

Benitez, Juan Carlos, Mario Mansour, Miguel Pecho, and Charles Vellutini. 2023. *Building Tax Capacity in Developing Countries*. Staff Discussion Note. International Monetary Fund.

Betts, Susan. 2022. *Revenue Administration: Compliance Risk Management: Overarching Framework to Drive Revenue Performance*. How-to Note. International Monetary Fund.

Cardarelli, Mr Roberto, Hippolyte W. Balima, Chiara Maggi, et al. 2022. *Informality, Development, and the Business Cycle in North Africa*. International Monetary Fund.

PCT. 2023. *PCT Progress Report 2023*. Platform for Collaboration on Tax.

Verdier, Genevieve, Brett Rayner, Priscilla S. Muthoora, et al. 2022. *Revenue Mobilization for a Resilient and Inclusive Recovery in the Middle East and Central Asia*. Departmental Paper. IMF.